



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Eur.

511

m

1697,4

Eur. 511 ^m
1697,4

Mercur

<36624560680018

<36624560680018

Bayer. Staatsbibliothek

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSIEUR

LE DAUPHIN.

AVRIL 1697.



A PARIS,

Chez MICHEL BRUNET; Grande Salle
du Palais, au Mercure Galant,

ON donnera toujours un Volume
nouveau du Mercure Galant le
premier jour de chaque Mois, & on le
vendra Trente sols relié en Veau, &
Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,
Chez G. DE LUYNES, au Palais, dans
la Salle des Merciers, à la Justice.
T. GIRARD, au Palais, dans la grande
Salle, à l'Envie.
Et MICHEL BRUNET, grande Salle
du Palais, au Mercure Galant.

M. D C. XCVII.

Avec Privilege du Roy.

Bayerische
Staatsbibliothek
München



A V I S.

Quelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoie pour ce Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toujours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On réitere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On

A ij

A V I S.

prie seulement ceux qui les envoient, & surtout ceux qui n'écrivent que pour faire employer leurs noms dans l'article des Enigmes, d'affranchir leurs Lettres de port, s'ils veulent qu'on fasse ce qu'ils demandent. C'est fort peu de chose pour chaque particulier, & le tout ensemble est beaucoup pour un Libraire.

Le Sieur Brunet qui debite presentement le Mercure, a rétabli les choses de maniere qu'il est toujours imprimé au commencement de chaque mois. Il avertit qu'à l'égard des Envoyés qui se font à la Campagne, il fera partir les paquets de ceux qui le chargeront de les envoyer avant que l'on commence à vendre icy le Mercure. Comme ces paquets seront plusieurs jours en chemin, Paris ne laissera pas d'avoir le Mercure

A V I S.

long-temps avant qu'il soit arrivé dans les Villes éloignées, mais aussi les Villes ne le recevront pas si tard qu'elles faisoient auparavant. Ceux qui se le font envoyer par leurs Amis sans en charger ledit Brunet, s'exposent à le recevoir toujours fort tard par deux raisons. La première, parce que ces Amis n'ont pas soin de le venir prendre sitost qu'il est imprimé, outre qu'il le sera toujours quelques-jours avant que l'on en fasse le debit; & l'autre, que ne l'envoyant qu'après qu'ils l'ont lu eux & quelques autres à qui ils le prestent, ils rejettent la faute du retardement sur le Libraire, en disant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit Sieur Brunet, puis qu'il se charge de faire

A iij

A V I S.

les paquets luy-mesme, & de les faire porter à la Poste ou aux Messagers, sans nul interest, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adresse. Il fera la mesme chose generalement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, soit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, sans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il se rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, on les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un mesme paquet. Tout cela sera executé avec une exactitude dont on aura lieu d'estre content.



MERCURE GALANT

AVRIL 1697.

I A MAIS on n'a vû une
situation semblable à
celle où s'est trouvé le
Roy depuis huit ou neuf an-
nées. La plupart des Souve-
rains de l'Europe ont paru
n'avoir esté liguez contre luy.

A iiij

8 MERCURE

que pour perdre des Batailles,
& laisser prendre des Villes.
Ils n'ont triomphé qu'une
fois, mais sans faire de con-
quête sur la France, puis que
la Place qu'ils ont reprise ne
nous appartenait pas. Elle
leur a coûté tant de sang, tant
d'hommes, & tant d'argent,
& ils ont été depuis si épu-
sez, que loin de faire la moin-
dre tentative, ils se sont tou-
jours cachés, & ont laissé
manquer leurs Troupes de
tout. Ainsi cette conquête
qu'ils ont payée bien cher,
seroit peut-être cause de leur

GALANT. 9

ruine entiere , si le Roy ne vouloit bien concourir à tout ce qui peut donner encore une fois la Paix à l'Europe. Si ce Monarque s'est trouvé dans une situation bien nouvelle , ayant les Ministres de tant de Souverains liguez à combattre , celle où il le trouve aujourd'huy à l'égard des Conferences pour la Paix , ne seroit pas moins facheuse ; si l'esprit de Sa Majesté n'estoit aussi superieur que ses forces l'ont toujours esté. Ses Plenipotentiaires ont seuls à combattre contre une infinité

10 **MERCURE**

d'autres, & tout ce que le Ministère des Cours de tous les Princes confederez a de plus delicat, doit estre employé en cette occasion ; mais il n'y a rien à craindre pour la France, & des Plenipotentiaires instruits par le Roy, sçauront éviter tous les pieges que tant de Politiques pourroient leur dresser.

Personne n'ignore à combien de differens moyens on a tous les jours recours en Angleterre, pour trouver des fonds qui puissent fournir à

GALANT. 11

ce que la guerre y cause de dépenses extraordinaires. Outre les Impôts qu'on y a mis sur toutes sortes de denrées, on a imposé aux Peuples une nouvelle Capitation, suivant laquelle les gens qui ne sont pas mariez, sont taxez comme s'ils avoient une Femme & trois Enfans. C'est ce qui a donné lieu à ces Vers de M^r de S. Evremont. Ce nom ne sçauroit manquer de vous donner beaucoup d'empressement pour les lire.

12 MERCURE

SUR LA NOUVELLE

Capitation d'Angleterre.

Comment payer les taxes or-
données ?

Comment sortir d'un si grand em-
baras ?

Payons pourtant, & ne nous plai-
gnons pas.

Que puissions-nous les payer dix
années !

2

On me dira, vos revenus sont courts.

Malaisément pourrez-vous satis-
faire ;

Mais je crains moins pour eux que
pour mes jours ,

Vivre est pour moi la plus pressante
affaire.

S

*J'ay vécu quatre-vingt-quatre
ans*

*Sans connoître le mariage,
Heureux sans Femme & sans
Enfans,*

*Et voicy qu'au bout de mon âge,
Il faut payer pour une & pour trois
descendans,*

*Sans avoir jamais eue ny Femme ny
lignage.*

S

*Mais la taxe a son fondement,
Quand on en juge sainement.
Comment, vous n'avez point de
femme?*

*Exempt de domestique bruit:
Exempt du soupçon dont une ame
Est sans repos & jour & nuit;
Exempt de la vaine dépence,
De la folle magnificence,*

14 MERCURE

*Du luxe aux maisons introduit
Acquittez-vous de bonne grace,
Vous qui n'êtes point mariez,
Payez sans en estre priez,
Que de Maris voudroient payer en
vostre place !*

*Payez donc, payez de bon cœur
La taxe de vostre bonheur.*



*Un discours ennuyeux de modes,
D'Engageantes & de Commodes,
D'habits ou commandez ou faits,
Ne vous importune jamais.*

*L'air trop libre d'une Coquette,
D'une Galante peu discrete
Les appetits trop naturels,
Ne vous donnent aucune attein-*

te.

*Fasse qui voudra des Noëls,
Vous pourrez les chanter sans
crainte.*

*Payez donc , payez de bon cœur
La taxe de vostre bonheur.*

2

*Avoir une Epouse éternelle,
Aux yeux des autres toujours
belle ,*

*Et seul en estre dégoûté
Quand chacun en est enchanté.
Cependant jaloux & sincere .
Avec chagrin la regarder ,
Et plus on a soin de lay plaire ,
Plus on prend soin de la garder .
C'est là , c'est le charmant usage ,
C'est la douceur du mariage .
Vous qui n'êtes point mariez ,
Payez sans en estre priez .*

3

*Tantost un Epoux difficile
N'a chez luy que severité :
Tantost le même trop docile ,
N'a pas sa propre volonté .*

*Mal à propos rude ou facile,
 Il ôte on perd sa liberté,
 Et vous serez toujours tranquille
 Dans une sage égalité, [nes
 Et vous vous moquerez des chaî-
 De ceux dont je décris les peines.
 Payez, & payez de bon cœur
 La taxe de vostre bonheur.*

S

*On voit arriver d'ordinaire
 Qu'un Mary souhaite un garçon,
 Qui voudra la mort de son pere,
 Pour se trouver plutôt maitre de la
 maison.*

*Je ne parle point d'une fille,
 De ce Sexe discret & doux :
 Mais je conseille à la Famille
 De luy vouloir choisir promptement
 un Epoux.*

*Acquitez-vous de bonne grace,
 Vous qui n'estes point mariez,*

GALANT. 17

*Payez sans en estre priez.
Que de Maris voudroient payer en
vostre place !*

2

*Après tout, Monsieut Colt, pen-
sez*

*Que quatre - vingt - quatre ans
passez,*

*Sont comme-la fin de la vie
Qui de l'éternelle est suivie.*

2

*Ainsi vous n'avez pas de tort,
Dans les taxes que l'on impose,
De vouloir me traiter de mort.
Un mort ne paie aucune chose.
Quand je demande, un Debileur
Sur ce beau prétexte se fonde,
Que je dois estre hors du monde,
Et l'on me traite d'imposteur.*

S

*Une tres-vertueuse Dame,
Avril 1697.*

B

*Plus devote, s'il se pouvoit,
A fait prier Dieu pour mon ame
De l'argent qu'elle me devoit.*

2

*Par cette pieuse assurance
Qu'on me donne de mon trépas,
J'entre moi-même en défiance
Si je suis, si je ne suis pas.*

S

*A mon âge ce n'est pas vivre,
Monsieur Colt, mes sens sont
perclus.*

*Effacez-moi de vostre Livre,
Et dites que je ne suis plus.*

J'oubliai le mois passé de
vous apprendre la mort de
Messire Pierre Marin, Mar-
quis de Montmarin, Seigneur
de la Trousserie & autres Pla-

GALANT. 19

ces, Conseiller du Roy en ses
Conseils, Maistre des Reque-
stes ordinaire honoraire de
son Hostel, cy-devant Con-
seiller au Parlement de Paris,
& aussi Maistre des Requestes
ordinaire de l'Hostel du Roy.
Il estoit Fils de feu messire De-
nis Marin, marquis de la Cha-
staigneraye, Seigneur de
moüilleron, d'Antigny, me-
noublet, & autres Places,
Conseiller d'Etat ordinaire &
Intendant des Finances, qui a
exercé plusieurs Intendances,
dans les Provinces, & dans les
Armées, comme aussi tenu

B ij

20 **MERCURE**

les Etats de Languedoc & de Bretagne en qualité de Commissaire de Sa Majesté, & eu diverses Commissions tres-considerables dans le Royaume, desquelles il s'est acquitté avec un zele, une prudence, une capacité & une integrité extraordinaires, ayant rendu plusieurs services tres-importans à l'Etat, & qui avoit épousé Dame marguerite Daurat, Sœur de messire Estienne Daurat, marquis de Douas, Doyen des Conseillers du Parlement de Paris. Le Frere aîné de M^r marin qui

vient de mourir , est messire Arnoul de marin , marquis de la Chastaigneraye, Conseiller ordinaire du Roy en tous ses Conseils d'Estat & Privé, cy-devant Conseiller au Parlement de mers , maistre des Requestes ordinaire du Roy , Intendant de Justice , Police & Finance en la Generalité d'Orleans, premier President au Parlement de Provence, & Comte Palatin , qui est une dignité semblable à celle des Ducs & Pairs en France, dont l'a honoré le Pape Clement X. par un Bref tres - distingué.

22 MERCURE

Ses autres Freres sont, M^r de
marin, Seigneur de mouille-
ron, Chevalier de l'Ordre
militaire de Saint Loüis, ma-
réchal des Camps & Armées
de Sa Majesté, cy-devant
premier Lieutenant des Gar-
des du Corps du Roy dans la
Compagnie de Luxembourg,
qui a passé par tous les degrez
de l'Armée, & a eu l'honneur
de commander plusieurs fois
la maison du Roy; & M^r l'Ab-
bé de marin, Tresorier de la
Sainte Chapelle de Bayeux,
Chanoine & Comte de Briou-
de en Auvergne, & Abbé de

GALANT. 23

Pibraque. Messieurs de Marin ont deux Sœurs, l'une mariée à M^r du Plessis Bonneau, autrefois Procureur du Roy du Chastelet de Paris, & l'autre à messire Jean. Baptiste de Forbin, marquis de la Verdier & de la Castelane, Baron d'Oppede, Seigneur de Varages, de Saint Julien, de Besaudun, & autres places, President à mortier au Parlement de Provence, cy-devant Intendant d'Armée de terre & de mer à messine & en Sicile, cy-devant aussi Ambassadeur Extraordinaire de Sa

24 **MERCURE**

Majesté en Portugal , & proche parent de M^r le Cardinal de Janson. Forbin, dont il porte le nom & les Armes. M^r de marin de la Trousserie dont je vous apprens la mort, avoit esté marié avec mademoiselle de Boyer, d'une tres illustre maison de Bourgogne, & Fille de M. Boyer, President au mortier du Parlement de Dijon, de laquelle il a eu un Fils Capitaine de Cavalerie, & une Fille, mariée à M. le marquis de Sarcé, marquis de Ville-gongis.

Je passe à un article qui ne doit

GALANT. 25

doit pas vous déplaire, puis
qu'il regarde la Santé. Il n'y
a personne qui ne convienne
que l'homme n'a rien de plus
precieux.

RE' P O N S E

DE M^r LAURISOL

DE LARE,

**Touchant la purgation dans
la Fièvre maligne.**

A Sainte Livrade d'Agenois.

MONSIEUR,

Il me seroit sans doute

Avril 1697.

C

26 MERCURE

avantageux de ne vous estre connu que par le differend que j'ay avec M. de la Brosse, sur la saignée dans la Fièvre-maligne, pour ne point perdre l'estime que je me suis acquise par l'approbation favorable que vous luy donnez; mais puis que vous avez bien voulu me fournir l'occasion de me montrer particulièrement à vous par un autre endroit aussi difficile, je l'embrasse avec quelque peine, dans la veüe que vous vous en acquittez mieux que moy, & que ces difficultez ne vien-

GALANT: 27

nent que d'un fond éclairé ;
dont vostre modestie tâche à
nous dérober les lumieres
dans toute leur étendue ; & ce
n'est que dans ce feu qui bril-
le dans vostre Lettre, & que
vous n'avez pû cacher à nos
yeux, que prend naissance ce
que je vay vous dire dans la
suite de la mienne.

C'est, monsieur, qu'ayant
bien considéré les differens
estats étrangers au sang, je
croy pouvoir avancer, que
puis que la saignée & la pur-
gation sont les principaux &
veritables remedes, & qui se

C ij

28 MERCURE

suivent dans les maladies épidémiques , ils doivent aussi avoir nécessairement leur alternative , & comme le principe qui prouve l'un , doit servir de fondement à l'autre , pour ne pas multiplier les estres sans nécessité , la raréfaction & la condensation des humeurs , accompagnées de la plénitude des vaisseaux , qui indique la saignée , indiquent en même temps la purgation , dont elle doit absolument dépendre.

N'est-ce pas ce qu'on voit sans nuage , lors qu'on s'at-

GALANT. 29

ache à considérer le sang hors de son estat naturel ? Car si sa masse se trouve enflâmée, & qu'elle bouïllonne dans les vaisseaux, ou bien qu'elle y roule d'un mouvement serré, vous le sçavez, elle les occupe dans toute leur étendue. Cependant si vous luy donnez la liberté qu'elle attend de vostre secours par la saignée, elle acquiert beaucoup plus de consistance, d'un costé par la perte de ses parties les plus fines ; & de l'autre, parce qu'estant alors plus en liberté, les sucs qui s'y mêlent une se-

C iij

30 MERCURE

conde fois, qu'on nomme pour cet effet secondaires, l'affoiblissent, & ce n'est que par les purgatifs qu'elle écarte ces cruels ennemis, qui s'opposoient à son passage dans les viscères.

Il est vray que si elle est dans une telle disposition, qu'elle remplisse tous les vases, & dont la fonte, à l'approche de l'esprit vitriolique malin, se fasse dans les premières voyes, alors la raison, aussi bien que l'expérience, nous fait apercevoir qu'on ne doit pratiquer la saignée qu'à

la fin de la maladie ; car ayant vuidé & dégagé le sang d'une partie de ses entraves par la purgation , les parties volatiles se trouvent plus débarassées , & y causent par ce moyen un prompt écartement.

Voulez-vous que nous réfléchissions un moment à ce que je viens de dire ? Ne trouvez-vous pas que l'embaras des humeurs qui regorgent , est la seule circonstance qui indique sûrement la purgation , que j'appelle à bon droit urgence de matiere , absolu,

32 MERCURE

ment dépendante de la dissolution & de la coagulation du sang? Et ce n'est que pour mieux appuyer ce raisonnement, que je m'attache d'abord aux effets differens que la cause morbifique excite dans nos veines. D'un costé je m'apperçois que la dissolution est toujours devancée de la rarefaction, & suivie d'un épaisissement. De l'autre, je comprends que la coagulation étouffe, pour ainsi dire, la chaleur naturelle. Vous prenez garde sans doute, que je ne pretens point

GALANT. 33

parler de l'entiere dissolution & coagulation , qui sont ordinairement accompagnées de la mort , mais de celles qui n'ont pas entierement énérvé le malade , & qui laissent assez d'esperance à la nature du recouvrement de ses forces par la purgation.

Ainsi , pour ne pas m'éloigner de mon sujet , je dis qu'il est difficile qu'un sang épaissi par la dissolution ou par la coagulation , puisse traverser le passage glanduleux avec assez de liberté sans y laisser de l'embaras , puis que dans

34 MERCURE

l'épaiffissement il ne fçau-
roit avoir assez de vigueur
pour le faire jour au travers
dans tous ces sentiers capilai-
res; & dans la condensation
il n'a pas assez de subtilité
pour s'accommoder à leur
delicateffe : d'où il s'ensuit
nécessairement deux choses ;
l'une, que les parties devien-
nent gonflées & bouffies : &
l'autre , qu'une portion de
cette matiere croupiffante
ayant acquis assez d'aigreur
pour se réduire à la figure des
dorees , distile continuelle-
ment dans les premières

GALANT. 35

voyes, sans parler des autres cribles, où le même défaut se fait sentir également : & donnant ainsi les mêmes impressions au chile & aux liqueurs qui doivent soutenir la fomentation dans le sang, ferment de nouveau la cause continuë du mal, & souvent la cause de la mort.

Je ferois bien aise, Monsieur, que ce sentiment ne fust pas éloigné du vostre, & que vous convinssiez que lors que la turgence de matiere se manifeste dès les premiers jours dans la coagulation seu-

36 MERCURE

lement, le premier remède
dust estre la purgation pour le
soulagement du Malade, ce
qui est bien opposé dans la
dissolution, où le purgatif ne
doit, à moins qu'on ne vou-
lust abréger les jours des ma-
lades, estre donné que pen-
dant l'estat de la maladie, &
à son déclin, comme le temps
auquel la coction des hu-
meurs est entierement faite;
& comme je prouve ce que
j'avance, faites attention, je
vous prie, que les purgatifs
retiennent dans leur compo-
sition une fort grosse quanti-

GALANT. 37

ré d'alkali, & de petits corps acres benins, & que par là ils se trouvent plus que suffisans pour vuider non seulement les premieres voyes dans les irritations continuelles qu'ils y causent par leur presence, mais même pour rarefier beaucoup le sang par le grand mouvement qu'ils sont capables de luy communiquer, à raison de leurs parties alkalinnes, desquelles l'esprit celeste, dont elles sont entierement penetrées, fait toute l'action.

Réunissons de grace tous

38 MERCURE

cecy, & disons hardiment, que si les purgatifs donnent au sang plus de mouvement, & contribuent puissamment à sa rarefaction, comme vous n'en doutez pas, on ne scauroit les employer sans un extrême danger, que dans la turgente grossiereté du sang, & qu'ainsi ils ne peuvent estre que fort préjudiciables, & au commencement de la dissolution, & dans l'entiere coagulation; dans celle cy, parce qu'ils dissipent le peu de forces qui restent à la nature pour l'entretien de la cir-

GALANT. 39

culation ; & dans celle-là ,
parce qu'ils irritent le mouve-
ment de fermentation en bri-
fant fortement le sang , & en
vuidant les suc des premières
voyaes , qui d'ordinaire ont
assez de crudité pour charger
les parties fermentiscibles
de la masse des humeurs , &
en empêchent la prompte
dissipation par leur mélange.
Enfin si je veux joindre l'au-
torité à la raison , je n'ay qu'à
entrer dans cette maxime
bien prouvée , c'est l'Apho-
risme vingt-neuvième de la
section seconde d'Hipocrate.

40 MERCURE

*Si quid movendum in principiis
move ; aliter quiescere multum
præstat.*

Je n'en dis pas davantage ;
je n'ay parlé que pour vous
plaire. Il me semble que selon
vos souhaits, j'ay marqué suf-
fisamment la réussite de la
purgation , & l'opportunité
du temps qu'elle exige pour
estre utile, sans avoir égard
ny au commencement , ny à
la fin de la malignité de la ma-
ladie, pourvû que l'on voye
cette turgence de matiere,
qui ne manque point de nous
tendre toujours le bras, & à

la fin de la dissolution, & au commencement de la coagulation.

Tout ce que je viens de dire, Monsieur, pour l'établissement de ce nouveau Système, me paroîtra toujours peu solide, s'il n'a pas vostre approbation; & comme je m'estime heureux que mon sentiment ne vous ait pas déplû au sujet de la saignée, je croiray l'estre davanrage, si celui que je donne de la purgation avoit le même bonheur. Cependant si vous y trouvez quelque chose qui

Avril 1697.

D

42 **MERCURE**

ne soit pas bien de vostre goust, faites-le moy connoître. Vous obligerez sensiblement vostre, &c.

La Piece qui suit est tres-curieuse. Cependant c'est de l'Algebre. Ce mot ne vous épouventera pas, puis que vous sçavez que l'Algebre est l'art de conduire la raison dans les Mathematiques, & que l'on pourroit par son moyen rétablir en peu de temps toutes les bonnes methodes que ces sciences ont déjà fournies, si elles estoient

GALANT. 43

perduës, & en former d'autres qui sont necessaires pour les perfectionner. Il y a une Algebre Speculative , & une Algebre Pratique. L'une découvre une suite de veritez fort separées du commerce des sens, & résout des Enigmes, où les autres sciences seroient inutiles; & l'autre est une espece de Jeu , qui ne demande point de contention, & qui divertit en instruisant ; de sorte que plusieurs personnes de qualité de l'un & de l'autre Sexe, s'y appliquent avec plaisir &

D ij

44 MERCURE

avec succès. Je vous enverrai dans une autre Lettre l'explication de ce que vous allez lire.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M^r L.

A M^r la Comtesse de M^{*}

POur avoir une idée de l'Algebre qui réponde au récit qu'on vous en a fait, il faut avoir quelque connoissance de son usage. Il faut sçavoir en premier lieu, que pour résoudre des questions de Physique & de Mechanique par cette voye, on les transforme d'a-

GALANT. 45

bord en questions de Geometrie par le moyen des Systèmes que l'on a, ou de ceux que l'on forme à mesure que les difficultez le demandent.

De plus, si les questions de Geometrie sont curvilignes, on les change en rectilignes, & souvent on se sert du nouveau Système des Infinimens petits pour cette seconde transformation.

Les questions estant devenues rectilignes, on en fait des questions d'Algebre, & il y a des Mathematiciens qui se servent encore des Infins pour cette troisième transformation.

Ensuite l'on transforme les

46 MERCURE

questions d'Algebre , pour réduire à une seule égalité la difficulté de les résoudre , & quelquefois l'on fait concourir les Infinis avec la Physique , pour abreger ou pour éviter cette résolution & cette transformation.

Ces Infinis sont d'un grand secours en certains cas , pour réduire un Problème de lignes courbes , en problème rectiligne , pourvu qu'on les manie avec tous les ménagemens qui sont dûs à leur Petitesse , & c'est en cela aussi que consiste tout le Sublime de la Geometrie transcendante. Mais il n'est pas facile d'en expliquer toutes les

Metamorphoses, ny de les appuyer par des preuves solides ; & toutefois l'on sent qu'elles seroient fort commodes si l'on avoit des marques pour reconnoistre ce que l'on cherche quand on l'a trouvé par cette voye-là. Ainsi, l'on y voit des avantages & des écueils, & il paroist aussi que ces petits Infins ont des partisans & des adversaires de divers ordres. Pour s'accommoder à tous, on pourroit distribuer en différentes classes toutes les suppositions qui ont esté faites sur ce sujet, selon les differens paradoxes qu'elles renferment pour en tirer des

48 MERCURE

éléments, où chacun pût se persuader à sa manière, & s'en occuper suivant sa portée & ses inclinations. Plus on mettroit de difficulté dans les principes, moins il en resteroit pour les méthodes, & l'on auroit encore l'avantage de gagner en abregemens ou en fécondité, à mesure que l'on perdroit en évidence. Il faut convenir néanmoins que tous ces éléments seroient fort inutiles pour les Sçavans, qui rejettent toute sorte d'indivisibles; & l'on sçait aussi que toutes les méthodes formées ou expliquées par des Systèmes de l'Infini, supposent une grande connoissance de l'Algebre.

L'Algebre ; car si l'on n'emprunte ordinairement que les caracteres & le langage qui sont particuliers à cette science pour de grands Problèmes, c'est que l'on ne fait qu'une partie de ce qu'il faudroit faire, & l'on voit souvent aussi que les choses qui restent, sont celles où se trouvent les principales difficultez. Mais par l'Algebre même qu'on a supposée pour le soutien des Infinis, on pourroit toujours les éviter quand il s'agit des deux dernieres transformations, ou d'une partie de la seconde, & generalement de toutes les Mathematiques pures; de ma-

Avril 1697.

E

50 MERCURE

niere que si on les y introduit, ce ne doit estre que dans la veüe d'abreger, & ioutefois pour chaque question où ils abregent, il y en a mille autres où ils seroient incommodés. Cependant si l'on prend soin de chercher les questions qui leur sont propres, ou que l'on y tombe sans cela, les abregemens qu'ils fournissent sont toujours considerables, & il est facile d'en trouver plusieurs exemples dans les lignes courbes. D'ailleurs le Feu en est beau. Je sens qu'il seroit ma folie, s'il estoit de mon projet; mais mon entreprise seroit encore au dessus de mes forces quand je

GALANT. 51

n'y comprendrois que l'Algebre, dont on a supposé la connoissance pour le Systême des Infinis. Il faudroit en tirer une partie d'une espece de cahos, où elle est comme confondue parmy un grand nombre de propositions, & de methodes tres. defectueuses, en ajoûter d'autres beaucoup plus importantes, les démontrer solidement, choisir parmy les différentes routes, celle qui a le moins de défauts pour y établir de l'ordre, & cela pour un genre de persuasion, où les sens ont fort peu de part. Mais avant que de démontrer les bonnes methodes que nous avons, il

E ij

52 MERCURE

faut y ajouter les Regles que l'on a promises ; & c'est dans cette vue que l'on a voit formé celles que j'ay l'honneur de vous envoyer. Je ne les ay point chargées d'explications , parce que la personne qui les demande est versée en Algebre.

REGLES

ET

REMARQUES

Pour les questions indéterminées de l'Algebre.

I. Si l'on transforme les égalitez d'un Problème sur

l'Arbre de Direction, il faut y comprendre celles qui ne renferment aucune inconnuë, lors que les quantitez données qui s'y trouvent, sont conceuës en termes généraux, à prendre autant de ces quantitez, s'il est possible, qu'il y a de ces sortes d'égalitez pour leur servir d'inconnuës. Cela est utile pour connoître les indéterminations, & le genre des Problèmes, &c.

II. Lors qu'il s'agit de faire une substitution de plusieurs racines qui ne peuvent

E ii

§4 MERCURE

point estre exactement séparées, l'on peut les substituer toutes à la fois suivant la première règle de l'Arbre de direction; &c'est ainsi qu'il on doit faire cette substitution, quand on doute de ses effets à l'égard de l'indétermination; ce qui sert encore pour réduire les Arbres de retour en colonnes finales, &c.

III. Si l'on dispose de suite toutes les égalitez du Problème proposé avec celles qui en résultent, quand on fait évanouir les inconnuës sur l'Arbre de direction, & que

GALANT. 55

l'on y substitué les valeurs exactes qui donnent des indéterminations dans l'arbre de retour, alors on découvrira aisément si ces indéterminations conviennent au Problème proposé, quelle en est l'origine & l'espece, & la maniere de poursuivre.

IV. Lors que l'on n'a qu'une seule égalité, on peut trouver les principales déterminations de ses inconnues par le moyen de la règle suivante.

Formez la Cascade immédiate de chaque inconnue,

E iiii

56 MERCURE

prenez chacune de ces Calca-
des avec l'égalité proposée ;
& confiderez chaque prise
comme un Problème. Ainsi,
chacun de ces Problèmes
n'aura que deux égalitez, &
s'il n'y a que deux inconnuës
dans la proposée, l'on n'aura
aussi que deux Problèmes ; ce
qui fait le premier cas.

S'il y a trois inconnuës ,
chacun des trois Problèmes
se reduira au premier cas. S'il
y en a quatre, les Problèmes
se réduiront au second cas ;
ainsi de suite à l'infini, de
maniere que tous les cas se

reduisent au premier.

Cette regle suffit pour s'assurer si la proposée est toute imaginaire, pour la baisser & pour la resoudre ; mais s'il y avoit une inconnuë dont le plus haut degré fust impair, ou que son absolu fust negatif, cette regle ne seroit pas necessaire pour trouver des solutions autant qu'on en voudroit ; & si l'on veut avoir toutes les déterminations, il faut l'Article suivant.

V. Prenez toutes les cascades de chaque inconnuë, considerez chacune de ces casca-

58 MERCURE

des , avec l'égalité proposée comme un Problème , & poursuivez sur chaque Problème ainsi formé de même que dans l'Article précédent ; de manière que si la proposée s'appelle B. & qu'elle n'ait que deux inconnuës x, y , on prendra d'une part B avec toutes les cascades de x chacune séparément, & le même B avec toutes les cascades de y chacune à part. Ensuite l'on appliqueroit la même règle sur chaque réduite de chaque Problème , ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne se trouve qu'

une seule inconnuë dans les reduites , ou qu'elles soient resoluës ; ce qui n'empesche pas qu'on ne puisse aussi comparer ces cascades entr'elles , suivant les desseins qu'on se propose , comme on le dira dans la suite. Ainsi l'Article precedent n'est qu'un cas de celui-cy , & l'on peut encore observer en passant que si on les appliquoit aux égalitez qui ont des fractions ou des signes radicaux , les cascades ne laisseroient pas de renfermer toutes les determinations des racines égales ,

60 MERCURE

sans qu'il soit necessaire, à cet égard, de les délivrer de ces fractions & de ces signes, avant ny après l'operation.

VI. Si la proposée estoit mesurée par une puissance literale, plus cette puissance auroit de diviseurs égaux, & ces diviseurs d'inconnuës, plus aussi les deux derniers Articles fourniroient de Problèmes indeterminez; & comme l'évanouissement des inconnuës donneroit tous ces diviseurs égaux, on pourroit les separer facilement. L'on pourroit aussi refondre la pro-

GALANT. 61

posée en tous les produisans, quand elle en a, & appliquer sur chacun les Articles IV. & V. C'est le meilleur party pour la determination des imaginaires, &c.

VII. S'il ne s'agit que de racines égales ou de determinations équivalentes, on peut augmenter ou diminuer d'une quantité indeterminée chaque exposant de l'inconnuë, avant que de former les cascades, & faire par conséquent qu'un coefficient pris à volonté dans la resultante soit détruit, ou bien égal à une quantité

62 MERCURE

donnée comme on voudra.

VIII. Pour conserver aux hypotheses moyennes & à leurs resultats la plenitude de leur indetermination avec la liberté de fixer une origine, on peut encore se servir de la regle que M. R. a donnée dans son Traité d'Algebre, page 143. Cette regle sert aussi pour éviter les negations, mais pour cela il en faut encore une autre que cet Auteur a donnée dans le dernier Chapitre du premier Livre de ce Traité, suivant laquelle on peut détruire les puissances

d'une même inconnuë lors qu'elles sont opposées par leurs signes en différentes égalitez, à mesure qu'on en fait la degradation pour l'évanouissement des inconnuës. Où il faut observer de mettre dans les nouvelles Classes tous les multiplicateurs dont l'affirmation est douteuse, & d'en faire de même pour les diviseurs, ou pour leurs dividendes, soit que l'on délivre les quantitez de leurs fractions, ou qu'on fasse quelque autre usage de ces diviseurs pour cette methode.

64 MERCURE

IX. Avant que de chercher la determination des racines égales par les Articles precedens, il seroit quelquefois avantageux, quand il y a des termes défaillans, de prendre autant de binomes indeterminéz, qu'il y a d'inconnuës, chacune le sien : de maniere neanmoins qu'ils soient tous du premier degré & qu'une mesme indeterminée se trouve dans chacun, ou bien au lieu d'un binome l'on peut prendre une fraction litterale aussi composée qu'on voudra, pourvû que le degré de la re-

Resultante ne passe point le degré de la proposée, & mesme ces regles ont des usages où l'on pourroit faire que le degré de la resultante surpassast celui de la proposée.

L'indetermination de surcroist peut servir pour introduire ou pour exclure des racines égales & des imaginaires, &c. mais si l'on examineroit une égalité où il y eust des quantitez données, on pourroit aussi les prendre pour les inconnues des égalitez auxiliaires. Et si l'on suppose des égalitez indetermi-

Avril 1697.

E

66 MERCURE

nées d'un degré tel qu'on voudra , qui soient d'ailleurs conceuës de la maniere la plus generale ; l'on peut aussi par le moyen des Articles precedens & des égalitez auxiliaires , trouver toutes les solutions notables dont ce degré est capable & celles de tous les degrez au dessous sans introduire de nouvelles indeterminées.

Si les degrez estoient conçûs en termes generaux , on pourroit s'aider de l'Article VII.

X. Si une égalité a plu-

seurs produisans , & que chacun soit supposé égal à rien , plus l'on pourra résoudre de ces sortes d'égalitez , plus aussi la résolution principale pourra estre complete ; ce qui fournit des solutions notables , qui ont differens usages , selon la multitude des produisans , la situation , les degrez & la multitude de leurs inconnuës , &c.

XI. S'il y a un Problème dont la reduite ait deux inconnuës , & qu'il y en ait une dont les derniers termes soient évanouïs , alors on

F ij

68 MERCURE

pourra en tirer deux produits , pour la résoudre , & prendre pour un des deux la plus haute puissance de cette inconnuë qui divise cette réduite.

Si le Problème formé des deux égalitez que donnent ces produits ne renferme aucune contradiction, toutes les résolutions qu'il fournira donneront autant de solutions notables de la réduite proposée , & si ce Problème est déterminé la réduite proposée sera déterminée aussi , par le moyen de cette solu-

GALANT.

69

tion notable. Mais si l'on se
fust contenté d'une solution
suffisante à l'ordinaire, cette
reduite & le Problème princi-
pal d'où elle est dérivée au-
roient esté indeterminées, ou
bien toutes ses conditions
n'auroient pas esté exprimées
par des égalitez, & dans ce
dernier cas il faut s'assurer si
cette solution notable satis-
fait aux conditions qui man-
quent.

Pour cet effet il ne suffit pas
de sçavoir qu'une des incon-
nuës doit estre égale à rien,
cela ne sert qu'à faire distri-

70 MERCURE

buer le petit Problème en deux autres , par la regle de l'Arbre de direction. Il faut encore prouver que ce Problème estant déterminé dans un des nœuds, sa détermination renferme toutes les conditions qui avoient esté obmises, en reduisant aux termes Algebriques le Problème principal, & si cela est, il n'est jamais difficile de s'en convaincre en pure Mathématique, par le moyen de ces démonstrations qui reduisent à l'impossible.

XII. C'est pourquoy si l'on

GALANT. 7

fait que les derniers termes d'une reduite doivent estre évanouïs , & qu'elle doit estre résolüe , selon deux de ses produisans dans le sens de l'article XI. on pourra la résoudre ainsi , avant que de passer plus avant , soit que cela arrive dès le commencement , ou dans la suite de l'Arbre de direction ; & il est avantageux de réiterer cela autant de fois que l'on peut prévoir le même cas dans chaque égalité de chaque nœud , parce que cela est abregeant.

XIII. Si une même égalité

72 MERCURE

a plusieurs inconnuës, & que leurs derniers termes dussent estre détruits dans le sens de l'Article XI. on pourroit introduire un commun Diviseur, qui deviendrait un des deux produisans, comme on l'a fait dans le Journal des Sçavans du 28. May dernier, pour un cas particulier; ce qui peut encore servir pour abreger les derniers articles.

Si le dernier terme, ou plusieurs derniers termes consecutifs de l'inconnuë commune se détruisent, leur évanouissement est d'une utilité considérable.

considérable, & il y a des cas où les évanoûissemens partiels ont un usage d'autant plus remarquable, qu'il arrive plus rarement.

Le terme pénultième de l'inconnuë commune fournit les premières formules, l'antépénultième fournit les secondes ; ainsi de suite en retrogradant ; d'où l'on peut tirer les formules mixtes & les incompletes.

L'on peut aussi trouver ces mêmes formules par l'article V. si l'on observe de ne point retrancher des Cascades rou-

Avril 1697. G

74 MERCURE

tes les racines qui sont des zeros , & que l'on exprime par un même caractère tous ceux qui appartiennent à une même égalité : de manière que ce caractère augmente en dimensions à mesure que son inconnuë diminueë, &c.

XIV. Si un Problème est exprimé par plusieurs égalitez , & qu'en ayant tiré toutes les premières formules on fasse évanouir les expressions qui ne sont que des zeros, les resultans appartiendront au Problème , dans le cas des derniers articles.

Et de là on tire aisément différentes formules pour chaque reduite du Problème, sans qu'il soit necessaire de la connoître, par les différentes manieres de poursuivre l'évanoüissement dans les inconnuës-mêmes; après celui des zeros.

Mais comme il est aisé de donner une regle pour trouver autant de Problèmes qu'on voudra, qui se reduisent à une égalité donnée, on pourra aussi faire varier la formule autant qu'on voudra, si l'on applique ce quinziesme arti-

76. MERCURE

cle à ces Problèmes, & l'on peut faire encore de semblables applications pour les autres espèces de formules.

R E M A R Q U E S.

Si l'on a une égalité dont l'inconnue soit x , qu'il y ait plusieurs racines égales, & que chacune de ces racines soit zero, il y aura toujours autant de derniers termes évanouis qu'il s'y trouvera de ces sortes de racines, & jamais davantage. Et de là on peut voir le rapport de ces

deux voyes que l'on a suivies
pour trouver les formules.

S'il y a des grandeurs données dans un Problème, & qu'on veuille examiner le cas où quelques-unes de ces grandeurs doivent estre reduites à rien, aussi tost l'on s'apperçoit qu'en prenant l'expression d'une de ces grandeurs pour l'origine de la reduite, son dernier terme doit estre évanouï. Ainsi l'on peut considerer le cas du zero aux articles precedens, comme s'il derivoit d'un Problème plus general, & se souvenir

G iij

que les expressions qui ne désignent que des zeros, ne laissent pas de soutenir les rapports des quantitez existantes, jusqu'à ce qu'il aient passé de l'arbre de direction dans l'arbre de retour.

Pour forcer les derniers termes à se détruire dans le cas proposé, il faut supposer que chacun est égal à rien, & prendre des quantitez données pour servir d'inconnues à toutes ces égalitez. En cela il ne faut pas oublier les égalitez que fournit le premier article, & si l'on en veut d'autres qui

soient fort abregeantes, l'on n'a qu'à observer les autres quantitez donnees qui doivent se détruire en consequence, ou leurs differences, &c.

Lorsque l'on applique cette dernière Remarque aux Problèmes rectilignes, on en tire à la fois & des courbes & a determination de leurs tangentes. L'on voit aussi que la voye la plus ordinaire dont on se sert pour cette determination est de former un petit Problème rectiligne, d'où l'on tire un Problème d'Algebre qui est indeterminé, & il sem-

80 **MERCURE**

ble que la maniere de le déterminer , n'ait esté fabriquée qu'à la vûe des bons modeles que l'on avoit déjà.

Pour l'inverse des tangentes , je trouve que le calcul en est long par la Methode de R. L. mais on pourroit l'abreger en examinant les solutions notables de l'égalité requise , que doit fournir l'égalité proposée , comme il arrive quand on substitué un zero , au lieu de l'expression de la soustangente par tout où elle se trouve ; car si l'on compare les resultats entr'eux & avec la supposée , l'on s'apperçoit bien.

toit si elle doit être exclue,
& l'on peut tirer de cette sup-
posée différentes expressions
de la soustangente, &c. pour
avoir un plus grand nombre
de résultats; ce qui est d'autant
plus expeditif que les exclu-
sions mêmes instruisent tou-
jours de la forme que doit
avoir l'égalité requise & la
courbe qu'elle exprime. Mais
pour de plus grands abrega-
mens il faudroit une Theorie
particuliere sur les termes éva-
nouis simples & mixtes, sur la
Logistique des Exposans, sur
la methode d'évanouir les in-

82 MERCURE

connuës, &c. Les points notables des courbes y servent beaucoup, & comme l'on peut trouver leurs plus grandes & plus petites curvitez absolues & relatives, par le moyen des articles precedens, on peut aussi determiner tous ces points & en tirer avantage. La determination des asymptotes dépend d'une espece de division tres-facile à regler par le moyen des parametres indeterminées & des égalitez auxiliaires. Mais l'on peut dire en general que pour trouver toutes les lignes & les

points notables qui ont relation à un lieu donné, il seroit souvent avantageux de le preparer si generalement, qu'une ligne droite quelconque du plan de la courbe, puisse en estre l'axe. Cela est fort facile, & alors l'Article IX. devient inutile à cet égard.

Vous sçavez quelle gloire s'est acquise la Fauvette de la celebre Sapho. Il semble qu'elle se renouvelle toutes les années par le retour du Printemps. C'est ce qui a donné lieu à un jeune Gentilhomme

84 MERCURE

de faire les Vers que vous
allez lire.

LA FAUVETTE

DE SAPHO

Au Moineau de Sylvie,

L Es Oiseaux avec envie
Me regardent presque tous ;
Je fais de même de vous.
Ab, vous estes à Sylvie.

S

Je ne commence mes chants
Que lors qu'on voit la verdure
Renouveler la nature ;
Vos plaisirs sont de tout temps.

E

Chez Sapho dans un lieu sombre

*Je me repose souvent.
Chez Sylvie également,
Vous vous reposez à l'ombre.*

E

*Dans ses mains elle vous prend,
Vous carresse, vous embrasse,
Et vous y tenez la place
Du Dieu de tous le plus grand.*

E

*Si je puis quérir sans cesse
Respirer les doux zephirs,
Vous entendez les soupirs
De vostre jeune Maistresse.*

S

*Teste à teste, comme on sçait,
Vous avez droit de luy dire
Les sentimens qu'elle inspire,
Ah, Moineau, c'est un secret.*

S

*Changeons de sort, de ma vie
Quoi qu'on vante la douceur,*

86 MERCURE

*Je ne compte pour bonheur
Que celui d'estre à Sylvie.*

REPONSE DU MOINEAU A LA FAUVETTE.

F*auvette trop inconstante,
Quel langage tenez-vous?
Vostre destin est si doux.
Pourquoy n'estre pas contentie?*

R.
*On vous attend au Printemps
Avec tant d'impatience,
Et Sapho plaint vostre absence
Quand vous retournez aux champs,*

E.
*Elle chante vostre éloge;
Bien du monde luy répond,
Et l'on en voit qui vous font
Donner des avis au Doge.*

¶

Mais pour moy, je ne scay pas.
Si je plais à ma Sylvie ;
Je l'aime plus que ma vie.
Est-ce assez pour tant d'appas ?

¶

Vous estes sur un feuillage,
Où vos concerts languissans
Charmant l'oreille & les sens
De vostre maistresse sage.

¶

Je fais souvent par faveur
Sur la gorge de ma Belle ;
Mais on me couppe chaque aile
De peur que je n'aile au cœur.

¶

Vous respirez le zéphire
En formant vos chants nouveaux.
Ce n'est pas pour des moineaux
Que Sylvie, hélas, soupire.

88 MERCURE

S

*On vous écoute chanter
Avec une joye extrême.
Ah ! je ne suis pas de même,
Que ne veut-on m'écouter !*

E

*Mais enfin, quoy que je die
Que je languisse toujours,
Je veux terminer mes jours
Au service de Sylvie.*

M^r de Fer, qui ne se lasse point de travailler pour le plaisir & pour l'utilité du Public, & de faire plus de dépense qu'on n'en fait ordinairement en ces sortes d'occasions, vient de donner un nouveau Plan de Paris. Il est

généralement loué, & le premier qui ait paru avec les divisions des quartiers de Police, qui sont tres-curieuses & tres-utiles. La bordure est composée des principales maisons Royales, & des plus beaux Bosquets de Versailles. Cette Bordure est tres-ingénieuse & tres-bien gravée, aussi bien que le Plan, dans lequel les grands enclos ou Jardins sont dessinez d'après la nature, du nombre desquels sont les Tuilleries, le Luxembourg, les Châteaux, &c. On y a aussi marqué les nouvelles

Avril 1697.

Fi.

90 MERCURE

ruës, & ce qui est fait de la nouvelle enceinte, ainsi que ce qui reste à faire.

Vous m'avez témoigné avoir envie de sçavoir quelles sont les Cartes que M^r Nolin, Geographe de S. A. R. Monsieur, a mises au jour depuis la grande Carte de France, qui parut en 1693. avec le Livre des Divisions Geographiques de la France, par M^r Tillemon. Je pourrois vous satisfaire là dessus en fort peu de mots, en vous disant qu'il a donné la Picardie, la Normandie, la Bretagne, & le

Lyonnois; mais je croy devoir ajouter quelques Remarques sur chacune de ces quatre Cartes, ce que je feray en les mettant suivant l'ordre des Pays, sans avoir égard aux dates.

La Picardie. Le Titre qu'on lit sur cette Carte est curieux, en ce qu'il fait voir la différence qu'il y a entre la Province & le Gouvernement de Picardie. Beaucoup de gens n'y prennent pas garde; cependant il est tres vray que toute la Picardie n'est pas du Gouvernement de Picardie.

H ij

92 MERCURE

Par exemple, les Pays de Beauvaisis, du Noyonnois, du Laonnois, sont du Gouvernement general de l'Isle de France, & ont esté tirez de la Province de Picardie, comme tout au contraire l'on a joint au Gouvernement de Picardie le Comté d'Artois, qui est une des Provinces des Pays bas. Ceux qui nous donnent des metodes ou des abregés pour apprendre la Geographie, devroient faire remarquer ces sortes de choses, qui sont curieuses & necessaires à sçavoir; mais pour cela il ne

faudroit pas se copier les uns les autres. L'Auteur a eu raison de ne diviser cette Province qu'en *Haute & Basse Picardie*. L'explication des marques fait connoître les Villes où il y a Evêché, Abbaye, &c. Le Village de Caigny, qui est au Nort-ouëst de la Ville de Beauvais en Beauvaisis, est maintenant le Duché de Boufflers. On l'a marqué sur la Carte.

La Normandie. Il faut remarquer que la Province & le Gouvernement sont différens en quelque chose. Le

94 MERCURE

Havre de Grace est de la Haute Normandie; cependant il fait un Gouvernement en chef. Une partie du Pays Vexin, qui est de la Province, a esté unie au Gouvernement de l'Isle de France, c'est pourquoy on l'appelle *Vexin François*. Les noms des Pays ont esté mis à peu près où ils sont. Je dis à peu près, parce que la Division géographique de ces Pays n'est pas certaine, quelques uns mettant dans un Pays des Villages qui n'en sont pas, selon d'autres, particulièrement sur les confins, & où les pays

se touchent. Il n'en est pas de même des Divisions Ecclesiastiques, ny de celle des Bailliages & des Elections, chacun estant obligé de sçavoir de quel Diocese il est, où il doit aller plaider, & en quels endroits il faut payer la Taille. Comme cela est d'un usage journalier, l'on y est attaché. L'Auteur de cete Carte a eu raison d'y mettre la division des Dioceses. S'il avoit eu celles des Bailliages, apparemment elles y eussent trouvé place, & il les auroit distinguées par différentes sortes

96 MERCURE

de points. L'explication des marques fait connoître les Villes, ou les autres lieux qui ont quelque prérogative qui les distingue. Les gros points longs marquent les limites de la Normandie; les petits points sont les Diocèses, qui en quelques endroits sortent hors de la Province Par exemple, l'Evêché de Séez comprend une partie du Perche & de la Normandie. L'Evêché du Mans s'étend dans la Normandie & dans le Maine, &c.

La Province & le Gouvernement

nement de Bretagne ont à la verité les mêmes limites en general, mais les Divisions Geographiques en sont différentes. La Province est divisée en Haute & en Basse Bretagne. Les limites de l'une & de l'autre de ces deux parties sont marquées sur cette Carte par des points longs, où l'on doit remarquer qu'il y a des Dioceses qui y sont coupez fort inégalement, comme sont les Evêchez de Nantes, de Vannes & de S. B. ieu, qui sont en partie de la Haute & de la Basse Bretagne. On

Avril 1697.

I

n'a encore eu sur aucune Carte gravée le Gouvernement general de Bretagne divisé en ses deux Lieutenances generales. On y remarque la Lieutenance generale de Bretagne subdivisée en deux Lieutenances de Roy, qui comprennent plusieurs Evêchez. Dans la Lieutenance de Roy de la Haute Bretagne, l'Evêché de Vannes y est tout entier, au lieu que par rapport à la Province, ce Diocese est partagé dans la Haute & la Basse Bretagne par les points longs, comme

GALANT. 99

je l'ay déjà dit. Cet exemple
fuffit pour faire connoître la
difference qu'il y a entre la
Haute Bretagne, confiderée
comme partie de la Province,
& la Haute Bretagne Lieute-
nance de Roy du Gouverne-
ment. Je ne vous feray point
icy un long détail de toutes les
autres Remarques curieuses.
Le grand nombre de positions
qu'il y a de cette Carte, don-
ne lieu de croire qu'on
n'en a pas imprimé jusqu'à
present une meilleure. M^r
Nolin, qui en a dressé le Plan,
a trouvé à propos de suivre

I ij

100 MERCURE

les Observations Astronomiques de Messieurs de l'Académie Royale des Sciences. Ces Messieurs prétendent qu'après avoir observé exactement les Satellites de Jupiter, ils ont reconnu qu'il falloit rétrécir nostre Continent d'Occident en Orient, c'est à dire, faire la Terre moins grande qu'on ne l'avoit cruë jusqu'à aujourd'huy, ayant trouvé depuis Brest, qui est à l'extrémité occidentale de Bretagne, jusqu'à Siam, dans les Indes Orientales, vingt degrez de longitude.

GALANT: 101
de rétreffissement. Ils doivent
donner dans peu au Public
une Dissertation, où ils éta-
bliront solidement ces retref-
fiffemens. Cependant M^r No-
lin pretend avoir trouvé le
moyen de les accorder avec
l'opinion commune, en met-
tant deux échelles, une pour
les distances Astronomiques,
& l'autre pour les distances
itineraires. On n'a qu'à lire
son Avertissement, il rend
raison de quelle maniere l'on
doit s'en servir.

Le Gouvernement general
de *Lyonnois*. Cette Carte est

I iij

102 MERCURE

tres-particuliere. Elle comprend les Provinces de *Lyonnois*, *Forest & Beaujolois*, dont les limites sont marquées par des points longs. Il y a aussi la Generalité de Lyon, distinguée en plusieurs Elections, qui sont séparées les unes des autres par de petits points ronds. L'on y voit encore dans les confins la plus grande partie de la Bresse, où est enclavée la Principauté de Dombes. Cette Carte a esté faite pour l'Histoire de la Ville de Lyon, du Pere Menestrier, Jesuite. Pour voir la difference du

Gouvernement militaire du
 Lyonnais qui subsiste aujour-
 d'huy , d'avec celui qui fut
 fait à l'Assemblée des Etats,
 tenuë à Paris en 1614. on a
 mis une petite Carte de ce
 dernier, en les comparant en-
 semble. On voit que celui
 des Etats est une fois plus
 grand que le Gouvernement
 de Province ou militaire, &
 même qu'il comprenoit des
 Provinces qui sont aujour-
 d'huy des Gouvernemens de
 Provinces en chef, comme le
 Bourbonnois, l'Auvergne, &
 la Marche. Il y a quelques

I iij

104 MERCURE

années que feu M^r Sanfon, Geographe du Roy, mit au jour la Carte du Diocèse de l'Archevêché de Lyon, en quatre feüilles. Il est certain que depuis ce temps-là on n'avoit rien donné de meilleur; mais comme il est arrivé plusieurs changemens, que des Villages qui y estoient pour lors ne subsistent plus aujourd'huy, qu'il y avoit des noms corrompus, & qui à peine estoient connoissables; cela obligea M^r l'Intendant de Lyon de faire faire une nouvelle Carte, qui représen-

fait les choses comme elles
sont presentement. L'on y
travailla sur les lieux, & c'est
d'après le dessein original de
cette Carte ; & sous la con-
duite du Pere Menestrier, &
de M^r de la Valet, Subdele-
gué de M^r l'Intendant, que
M^r Nolin a travaillé à faire
graver celle dont je parle ;
qu'on voit aisément n'estre
point une copie de celle de
M^r Sanfon, ny pour le Plan ;
ny pour les Divisions Geo-
graphiques. Il seroit à souhai-
ter que chacun dans sa Pro-
vince voulust donner d'aussi

106 MERCURE

bons Memoires. Le Public
en profiteroit, & cela feroit
honneur à la France.

M^r Nolin a mis au jour
encore quelques autres Car-
tes, dont je vous entretien-
dray une autre fois, particu-
lièrement du Canal Royal de
Languedoc, qu'il a fait en
trois grandes feuilles.

M^r Puylata de Lion a eu
l'honneur de presenter au
Roy il y a quelques jours, le
fameux Bouchier d'argent qui
fut pesché dans le Rhône en
1656. & dont M^r Spon a publié

GALANT. 107

une belle Dissertation en 1683. qui est à la teste de ses *Recherches curieuses d'Antiquité*. Cet Auteur croit avec les Antiquaires les plus éclairés, qu'il est du temps de Scipion l'Africain, & que l'Histoire qui y est représentée est l'action de vertu que fit ce General de l'Armée Romaine, à la prise de Carthage la neuve en Espagne, lors qu'il rendit au Prince des Celtiberiens cette belle Prisonnière qui fut trouvée parmy les dépouilles des Ennemis. Le Roy a reçu avec beaucoup d'agrément ce

108 MERCURE

beau reste de l'Antiquité, & il l'a fait mettre dans son Cabinet de Medailles.

Tant de personnes meurent tous les jours d'apoplexie, que vous ne serez pas fâchée que je vous fasse part de ce qui a esté écrit sur cette matiere par M^r du Fort, Medecin d'Agen.

D I S C O U R S

*touchant les differentes causes
de l'Apoplexie.*

L'Homme est sans doute le chef-d'œuvre de la Nature; aussi a-t-elle mis tout

en usage pour le rendre immortel. Elle a d'abord tâché de le faire respecter de tous les élemens; elle luy a donné de l'adresse pour dompter les animaux les plus rebelles, & pour apprivoiser les plus farouches; elle luy a découvert tous les secrets, afin qu'il les fît servir à ses usages; enfin cette partie où l'ame exerce ses fonctions sublimes, qui le mettent si fort au-dessus des brutes, estant continuellement exposée à toutes les injures externes, elle a eu le soin de la munir d'un double

110 MERCURE

rempart & de tegumens épais qui pussent l'en garantir : mais comment pouvoit-elle donner cette immortalité qu'elle n'a pas ? Ses mesures & ses précautions ont été courtes ; car outre que cette partie reçoit du dehors même de puissantes insultes , il s'y allume souvent une guerre intestine qui détruit en un moment tout ce grand ouvrage.

La funeste maladie dont j'entreprends de développer les causes , ne prouve que trop ce que je dis. Cet homme dont la force d'Athlete pro-

GALANT: III

mettoit une vie longue & heureuse, & qui enflé de tous ses avantages, sembloit insulter la mort même, frappé de l'Apoplexie comme de la foudre, tombe par terre, ses esprits s'éclipsent, & la disposition harmonieuse des parties changeant en un moment, toutes les fonctions cessent, & cette cruelle de laquelle il n'avoit jamais bien voulu reconnoître les droits, rend son sort semblable à celuy des plus foibles animaux.

Mors etiam saxis, marmoribusque venit.

112 MERCURE

Les risques que ce cruel mal nous fait courir, même pour l'éternité, (la maniere brusque dont elle nous attaque ne nous donnant pas le temps de reconnoître nos pechez & de les detester dans l'amertume de nostre cœur) m'ont déterminé à chercher les différentes causes pour en entreprendre la cure avec quelque sorte de seureté, si pourtant il peut y en avoir dans une maladie qu'une funeste experience nous fait voir presque toujours mortelle.

Je sçay qu'on reconnoist ge-

GALANT. 113

neralement pour cause de l'Apoplexie tout ce qui comprimant le cerveau , ou en fermant les conduits , empêche que les esprits ne se filtrent dans la substance , ou qu'ils ne soient distribuez dans les nerfs. Je sçay encore que tout ce qui s'oppose au cours du sang vers le cerveau , peut causer ce funeste accident : mais ce n'est là qu'une idée vague d'un si grand mal. Ainsi j'entre dans un détail exact , afin qu'après en avoir examiné les différentes causes chacune à son tour , on re-

Avril 1697.

K

114 MERCURE

connoisse dans l'occasion l'ennemy qu'on doit combattre, & que ne s'y méprenant pas, on puisse l'attaquer par son foible.

Mais comme on ne découvre jamais mieux ce qui cause nos maladies que par une exacte connoissance de ce qui se passe chez nous, lorsque nous jouïssons d'une parfaite santé, *naturale enim tamquam rectum, est norma ad quam examinatur & emendatur. præternaturale tamquam curvum*; j'estime qu'il importe que j'explique comment le mouvement

du sang se fait dans le cerveau , de quelle maniere les esprits s'en separent , & comment le sang qui n'a pu devenir esprit animal , & la lympe , retournent dans la masse du sang , pour y subir de nouvelles fermentations , & se depurer dans les differens cribles de nostre corps.

Le sang monte dans le cerveau par les arteres cervicales & vertebrales , & passant par tous les lacis que font leurs rameaux en plusieurs endroits , l'esprit se depure de son phlegme qui ne peut pas-

K ij

116 MERCURE

ser par ces détours ; & enfin par l'embouchure des arteres il s'insinuë dans la substance cendrée du cerveau , de là dans la blanche , qui en est le reservoir. De là il coule par la moële allongée , & par la moële de l'épine dans les nerfs qui en naissent , & qui le distribuent par tout le corps. Toute la lymphe qui a esté separée dans des endroits differens , se fait un chemin dans le troisiéme ventricule. Elle entre incessamment dans l'entonnoir , elle coule de là dans les sinus de la base du crane ,

& ensuite dans les jugulaires internes; & enfin le sang qui n'a pu ny nourrir les parties, ny devenir esprit animal, retourne en partie dans la masse par les rameaux des veines vertebrales, & le reste par d'autres veines se dégorge dans les sinus de la dure-mere, & de là dans les jugulaires.

Cela ainsi supposé, j'établis deux sortes d'Apoplexie, l'une que j'ose appeller lymphatique ou sereuse, & l'autre sanguine. Je veux dire que la premiere est causée par une

118 MERCURE

lymphe visqueuse & tenacé qui se répand sur le principe des nerfs, ou par une serosité qui inonde la substance du cerveau, & intercepte le cours des esprits animaux; & que la sanguine arrive par un sang qui péche en quantité, ou par la trop grande rarefaction, ou qui par quelque acide est coagulé & figé dans le cerveau ou dans les arteres qui l'y portent.

La premiere de ces Apoplexies attaque plus ordinairement les vieillards, & ceux qui par un regime de vivre

dereglé, ou par la foiblesse de leurs ferments ont le sang tout crud, les esprits noyez dans la matiere, & leur chaleur foible & languissante. Leur sang dans cet estat fait comme leur estomach, duquel le ferment affoibli ne peut pas digerer les alimens dont on le charge, & comme les vices de la premiere digestion ne se corrigent pas dans la seconde, & que leur sang ne peut pas aussi digerer ce qui luy vient des premieres voyes, il ne peut pas l'employer tout à nourrir les parties, & à fournir la ma-

120 MERCURE

tiere des esprits; de sorte que se trouvant toujours en profit dans ce commerce, il est obligé de s'en décharger dans le cerveau, duquel la masse devenue plus lâche s'affaisse, & le passage estant ainsi fermé aux esprits animaux, l'homme tombe sans mouvement & sans sentiment.

Hipocrate dans l'Aphorisme X V I. de la Section 2. & dans l'Aphorisme XXIII. de la troisième Section, autorise ce sentiment, lors qu'il dit que le temps le plus propre à causer des Apoplexies, est
l'hiver

l'hiver rendu humide par des pluies continuelles. Il s'en explique encore parfaitement dans le livre des Vents: *Apoplexia*, dit-il, *oriuntur interdum à flatibus*. Or les vents supposent toujours une matière visqueuse de laquelle ils s'élèvent par une légère fermentation. Il n'est point d'Auteur qui ne reconnoisse cette première cause de l'Apoplexie.

Celle que j'appelle sanguine attaque ceux mêmes qui sont dans leur plus bel âge, ceux qui sont d'une complexion sanguine, qu'ils fomen-

Avril 1697.

L

122 MERCURE

rent par un regime de vivre trop fort , qu'ils poussent jusqu'à la crapule. C'est de ces gens que parle Hipocrate , dans ses Aphorismes , liv. 1. quand il dit , qu'il est dangereux de parvenir au dernier excès de fanté ; car il est à craindre , comme dit Galien , que la chaleur naturelle ne soit suffoquée par l'abondance du sang que ces personnes amassent tous les jours , ou que quelques vaisseaux ne s'entrouvrent dans le cerveau pour y causer cette funeste maladie.

GALANT. 123

En effet, si dans ces sortes de temperamens le sang s'émeut par quelque cause que ce puisse estre, il se rarefie, & occupant plus d'espace qu'auparavant, il tend extraordinairement les vaisseaux, & bouche par compression la substance du cerveau, ou le principe des nerfs; ou bien, le sang dans ses agitations violentes, s'échape par les extremittez des vaisseaux, & s'épanchant dans le cerveau y cause cet accident; de sorte que Galien même rapporte la cause de l'apoplexie à l'inflam-

L ij

122 MERCURE

mation du cerveau ; & ce qui semble favoriser cette opinion, c'est que le cerveau ayant esté ouvert à plusieurs personnes mortes d'apoplexie, on a trouvé quantité de sang, non-seulement dans les cavitez du cerveau, mais encore dans les petits intervalles de la substance.

Bartholin assure dans la Centurie 2. Hist. 6. qu'il a trouvé du sang épanché & coagulé dans le cerveau d'un homme mort d'Apoplexie. Hildanus Cent. 3. Observ. 11. & 12. dit qu'une femme mourut d'apo-

plexie, parce que ses ordinaires s'estant arrestez, il s'en estoit fait un reflux dans le cerveau, ce qui avoit paru trente-six heures après la mort, par une grande hemorrhagie. Ces Coryphées de la Médecine, M^rs Guy Patin & Spon, sont de ce sentiment. La véritable apoplexie, disent-ils, vient toujours du sang. Les Anciens l'ont appelée *ictum sanguinis*. On le lit dans Aurelius Victor, en parlant de l'Empereur Verus, *qui ictu sanguinis exanimatus est quem Græci Apoplexiam dicunt.*

L iij

126 MERCURE

Hipocrate mesme l'autorise abondamment. *Causa Apoplexia*, dit-il, *est obstructio venæ*. C'est la mesme chose que s'il disoit que les veines ou les arteres estant trop tendus par le sang, compriment les conduits du cerveau, ou bien que le sang ne pouvant pas circuler, les esprits ne peuvent s'en separer; ou bien encore, que s'extravaſant il cause une inflammation capable de produire tous les symptomes qui accompagnent cette cruelle maladie. Il s'explique encore plus clairement dans le 2. Livre

des Epid. lect. 5. *Qui de repente sine febre voce deficiunt, iis venam secare oportet* ; ce grand homme reconnoissant toujours que le sang trop rarefié, ou manquant par sa trop grande quantité, peut seul causer l'apoplexie, & qu'alors on n'y sçauroit mieux remedier que par la saignée.

Le sang cause encore cette maladie lorsqu'il est figé & coagulé dans le cerveau, ou dans les conduits qui l'y doivent porter, par un acide étranger que la rate, le pancréas, & l'estomach même lui

L iiii

128 MERCURE

peuvent fournir. De-là vient qu'Etmuller, Dolæus & la plupart des Modernes, disent que le cattherre suffoquant, qu'ils appellent *syncope cardiaca*, & l'apoplexie sont également faits par un sang qui s'arreste & ne circule pas librement dans les poulmons ou le cerveau, & que ces deux cruels maux ne different qu'à raison des differentes parties où ils se font sentir.

Hipocrate dans le 4. livre du regime de vivre, dans les maladies aiguës, & dans le 2. livre des Maladies, dit que

GALANT. 129

l'apoplexie consiste dans une impuissance au mouvement, & que la cause de cette impuissance est la coagulation du sang causée par une humeur attrabilaire, qui estant agitée & mêlée avec le sang, le coagule de même que la presure coagule le lait. *Fit autem Apoplexia ubi sanguis refrigeratur, coagulatur ac moveri nequit; & ensuite venant à la cure, il dit qu'il est tres difficile d'en guérir même une légeré, parce que du moment que le sang commence à se separer en grumeaux par une humeur acide, toute la masse*

130 MERCURE

en est aisément corrompuë, à moins qu'on ne donne des remèdes qui détruisent la force de cet acide.

Cet endroit d'Hipocrate, conforme à son Aphorisme XLII. de la 2. Sect. *Apoplexiam fortem tollere, impossibile, levem vero difficile*, doit regler nostre prognostic. Par l'Apoplexie foible il entend sans doute celle où le pouls & la respiration sont encore assez libres, mais lors que la respiration est difficile, inégale, dereglée & intermittente, que le pouls est petit, foible & intercadent, nous la de-

GALANT. 131

vous juger bien forte, puisque la compression ou l'obstruction des nerfs est assez grande, pour faire que les esprits ne puissent pas entrer dans ceux même dont les pores ont esté si ouverts & si dilatez par le passage continuel des esprits qui alloient au cœur & aux muscles qui servent au mouvement de la poitrine.

Suivant ce Systême, que je serois trop heurenx d'avoir bien établi,

*Felix qui potuit morborum
agnoscere causas.*

puis qu'il n'est rien de si aisé

132 MERCURE

que de se déterminer juste
touchant le choix des re-
medes , quand on connoist
la cause du mal ; suivant ce
Système, dis je, les Vieillards,
& ceux qui ont le sang appau-
vri, & chargé d'une quantité
d'humeurs terrestres & gros-
sieres, doivent se garantir
d'un si grand mal par un re-
gime plus exact. Il faut déro-
ber à leur sang par de frequen-
tes purgations les humeurs
cruës, que leur estomac affoi-
bli luy fournit ; *Calor minor in
senibus majorem facit excremen-
torum proventum, ideoque sapins*

debent expurgari. Il faut encore ranimer leur sang par tous les remèdes qu'on employe dans ces sortes d'occasions. Ceux qui dans leur jeunesse, soit par un effet de leur temperament, soit par une trop grande quantité de bons alimens, qui fournissent au sang trop de sève, ont toutes les marques d'une véritable plethore, préviennent le mal qui les menace par un regime de vivre plus serré, & par les fréquentes saignées, qui vident l'abondance du sang que toute leur précaution n'a pû évit-

234 MERCURE

ter. Mais comme il est bien plus aisé de prévenir les maux que de les guerir , c'est surtout dans le Paroxisme qu'il importe de se déterminer vite & juste, *citò & tuto, occasio enim praeceptis est.* Tous les Auteurs disputent si c'est de la saignée ou de l'Emetique qu'on doit se servir. Cellus assure que l'une guerit, ou qu'elle tue infailliblement le Malade. Sylvius la croit toujours absolument nécessaire, & plusieurs Anciens la rejettent comme inutile. Cette grande difference de sentimens vient de ce qu'on

GALANT. 135

On ne convient pas des différentes causes de ce grand mal. Le sçavant Etmuller qui les a connuës mieux que bien d'autres, tâche de les ajuster, & décide la chose de cette maniere. Après avoir établi comme nous, ces deux sortes d'Apoplexie ; *Si signa adsint*, dit-il, *aut aliqua suspicio sanguinem imprimis peccare, & sui stagnatione inducere apoplexiam, ut in iis qui sunt corpore eufarco & succi pleno, qui vitam agunt sedentariam, aut in quibus suppressa est insignis aliqua evacuatio sanguinis, &c. in talibus ve-*

136 MERCURE

na sectio est instituenda ; sed in senibus , & ubi videtur potius subesse lymphæ vitium , aut saltem ubi nullum sanguinis primum deprehenditur peccatum , his prodest potius vomitus.

En effet , lors que la lymphæ touche ou comprime le principe des nerfs , & qu'elle est déjà séparée de la masse du sang , il est sans doute que la saignée ne convient pas. *Vena sectio enim convenit tantum humoribus in sanguine contentis , sive plethoræ , purgatio verò humoribus separatis ab ipso , sive cacochymis. Au lieu que*

rement interce/ Lavemens a-
la saignée, et catatoires, &c.
nécessité, d'abord la cause an-
peut, cor^e du mal, obligent
te. pl^{us} secousses les parties
du bas ventre de dégorger
les humeurs qu'elles contien-
nent, purgent le sang de cel-
les qui s'y estoient déjà glis-
sées; de sorte que les pores
du cerveau estant ensuite dé-
bouchés, les esprits entrent
dans leur première route, &
vont porter en peu de temps
le mouvement & le sentiment
à toutes les parties.

-Mais lors que par une gran-

Avril 1697.

M

138 MERCURE

de tension *desiguenda*; *sed in*
 un pouls fort *videtur potius*
 & une rougeur du v, *aut sal-*
 connoist qu'une trop *prima-*
 rarefaction du sang, *m. his*
 trop grande quantité est la
 seule cause de cette terrible
 maladie, de quel secours peut
 estre alors l'Emetique? Je suis
 seur que mettant le sang dans
 un plus grand mouvement,
 il gonfle extraordinairement
 les vaisseaux dans le cerveau:
 & ainsi la compression qu'ils
 y faisoient déjà devenant plus
 grande, le cours des esprits
 animaux en doit estre entie-

rement intercepté : mais pour la saignée, elle est alors d'une nécessité absolue, & rien ne peut, comme elle, vider cette plénitude, ou remettre le sang dans sa première tranquillité.

Franciscus de Lebre, Sylvius a esté si bien convaincu de cette vérité, qu'il ne fait aucune difficulté de dire qu'il est impossible de guerir l'Apoplexie sans la saignée.

L'Auteur de l'Anatomie du Corps humain dans la XI. des Observations qu'il a faites touchant plusieurs maladies

M. ij.

140 MERCURE

considerables , assure qu'il en a guéri une Demoiselle par la saignée des deux bras & de la jugulaire. Il pousse même la chose jusques aux remedes rafraîchissans , persuadé sans doute , que l'Emetique auroit avancé le sort de la malade , augmentant le mouvement du sang , & le rendant plus rarefié. Tulpius dans ses Observations , liv. 1. chap. 7. nous assure avoir guéri en un instant un Apoplectique par la saignée des deux bras faite en même temps. Mais pourquoy m'arrester plus long-temps à

prouver cette vérité, puisqu'Hippocrate luy-même s'en est expliqué en termes formels dans ses Epidem. Sect 5. *Qui de repente sine febre voce deficiunt, iis venam secare oportet.* Elle n'est pas d'un moindre secours lorsque par la froideur des parties, par leur noirceur, par une subite & entière privation du pouls & de la respiration, & par tous les signes d'une circulation interceptée, nous jugeons que le sang est coagulé par un acide qui en lie très-étroitement les parties. Elle en facilite alors l'é-

142 MERCURE

largissement, & renier souvent le sang dans sa premiere fluidité; ainsi ce feu qui nous fait vivre & qui sembloit estre entierement éteint, se rallume & se montre quelquefois avec toute sa force, sur tout si on donne des remedes volatils qui mortifient cet acide. Sic recreatur & quasi resuscitatur languescens ignis. Quod si superiore vadit, dit Hipocrate dans le 2. livre des Maladies, adeo ut sanguis incalescat, sive ab his quæ offeruntur, sive ex se sublimatur, fluidior reddatur ac moveatur, &c.

EPISTRE.

Ilastre & genereux Prelat,
 Dont les vives clartez & le merite
 rare
 Sçauront orner bien-tost la Pourpre
 avec éclat,
 Et dans un autre temps orneront la
 Thiare.

Je veux laisser Rome & Paris
 Vanter les grands talens, la solide
 sagesse,

L'éloquence, la politesse,
 Qu'on voit briller en vous sans
 prix.

Je ne veux peindre en mes écrits
 Que la noble delicatresse
 Qu'on voit regner avec tant de
 douceur

Avril 1697.

N .

146 MERCURE

Dans vostre esprit charmant &
dans vostre bon cœur.

Cet esprit merveilleux, grand,
éclairé, sublime,

Est d'un commerce aisé, naturel,
plein d'appas.

Il s'attire à la fois le respect & l'es-
time,

Et sçait même nous plaire en ne se
montrant pas.

Vostre cœur généreux autant que
magnanime,

Se fait sans cesse un plaisir d'ob-
liger.

On ne le voit jamais changer

Le noble penchant qui l'anime,

I'en ay ressenti des effets.

Ouy, Prelat, vos bontez surpassent
les souhaits.

Quoy! si-tost que ma voix vous a
fait la priere

D'obtenir certain pieux don
 Du grand Cardinal de Bouillon,
 De remplir mes desirs vous faites
 vostre affaire ,
 Et je reçois par vostre heureux
 canal ,
 De cet illustre & sage Cardinal,
 Dont l'esprit rare & la science
 Brillent autant que sa haute nais-
 sance ,
 Un Prieuré pour un de mes Ne-
 veux ,
 Qui sans cesse fera des vœux
 Pour l'Eminence & l'Excellence,
 Premiers Patrons qu'il ait en
 France ,
 Favorisant sa piété ,
 Dont les cœurs pleins de charité
 Le sçachant tout zélé pour le divin
 service ,
 L'ont assuré d'un Bénéfice ,

Nij

143. MERCURE

Gage éternel de leurs bienfaits.
L'air dont vous me rendez ce géné-
reux office,

Grand Nonce, a pour moy tant
d'attraits,

Qu'on ne pourroit trouver jamais
Aucun terme assez fort, assez plein
d'éloquence,

Pour exprimer l'ardeur de ma re-
connoissance.

Aussi quand je suis près de vous,
Malgré tout ce que mon cœur
pense

De vif, de solide & de doux,
Je suis réduite à garder le silence.

Cependant on doit avouer
Que par quatre mots seuls on peut
vous bien louer.

Dire comment le plus grand des
Monarques,

Le plus éclairé des Heros,

GALANT. 149

*De sa distinction vous donne tant
de marques ,*

*N'est ce pas dire en quatre mots,
Que vous estes rempli d'un achevé
merite ,*

*Aussi brillant qu'il est d'élite,
Puis que de ce Roy merveilleux
Rien n'égala jamais les perçantes
lumières ,*

*Et qu'il aint à marquer par d'au-
gustes manieres ,*

*Quels sont pour vous ses égards
glorieux ?*

On ne scauroit vous louer mieux.

Je sens que je puis vous écrire

Plus que je n'oserois vous dire ,

*Quand vostre aspect noble &
charmant*

Honore mon appartement.

*Permettez donc , illustre Non-
ce ,*

N iij

150 MERCURE

Qu'au défaut de ma voix ma Plume
vous annonce

Mon zele & mes tendres respects,
Qui ne doivent jamais vous paroître suspects;

Car de l'éclat du rang je ne fais pas
surprise,

J'en sçay fort discerner & le mal
& le bien;

Si la vertu toujours ne l'autorise,
Je compte la grandeur pour rien.
Vous la faites briller dans un degré
suprême.

Quel que soit vostre illustre rang,
Quel que soit vostre illustre sang,
Vous valez mille fois encor plus par
vous-même,

Et c'est le fondement du zele plein
d'ardeur

Dont pour vous est rempli mon
cœur.

*En finissant permettez que je die
Que je suis & que je seray
Dans de tels sentimens tout le temps
de ma vie ,
Jamais je ne les changeray.*

Le Roy a nommé M^r l'Abbé de Chavigny à l'Evêché de Troyes , vacant par la démission de M^r Bouthillier de Chavigny , son Oncle. Ce Prelat après avoir réglé son Diocèse d'une maniere tres-pieuse & tres-édifiante , a supplié le Roy de luy permettre de se retirer ; & Sa Majesté n'a pas cru pouvoir mieux remplir sa place, qu'en y nom-

N iiii

132 **MERCURE**

mant un Neveu que ce digne Prelat a formé, & qui l'accompagnoit dans toutes les fonctions Episcopales, qui prêchoit souvent dans ses visites, & qu'il avoit fait son Grand-Vicaire, & Archidia-cre de son Eglise. M^r l'Abbé de Chavigny est Fils de feu M^r le Marquis de Pont, dont je vous appris la mort il y a quelques années, Petit-fils de M^r le Comte de Chavigny, Ministre & Secrétaire d'Etat, Gouverneur d'Antibes & de Vincennes, & arriere-petit-fils de M^r Bouthillier, Surin-

tendant des Finances. Il a pour Freres M^r le Comte de Chavigny, Capitaine de Vaisseau, qui a toujours servi avec beaucoup de distinction; M^r le Chevalier de Chavigny, Colonel du Regiment d'Auvergne, qui fut l'un des Otages de France, lors qu'on démolit Casal, & M^r le Marquis de Pont-Chavigny, Colonel du Regiment de Quercy, qui fut blessé au pied au Siege de Mons, & d'un coup de mousquet dans le bras à celuy de Namur, où il servoit en qualité d'Ingenieur. Il travailla beau-

154 MERCURE

coup la Campagne dernière
aux Ouvrages que fit faire M^r
le Maréchal de Choiseul, &
ce General en fut extrême-
ment satisfait, aussi bien que
M^r le Marquis d'Huxelles, &
les autres Officiers généraux.
Mrs de Chavigny ont une
Sœur d'un mérite infini, qui
a fait un généreux sacrifice à
Dieu de tous les avantages
qu'elle pouvoit tirer de sa
naissance & de son bien, dans
le Monastere de Clerets, qui
est sous la direction de M^r
l'Abbé de la Trappe, & dont
tout le monde connoist l'au-
sterité.

GALANT. 155

M^r Pontier, Protonotaire
du Saint Siege Apostolique,
& Auteur du Cabinet des
Grands, qui est un Livre rem-
pli d'érudition, & de choses
aussi curieuses qu'utiles, vient
de donner au Public un Dia-
logue, qui ne peut estre leu
qu'avec plaisir. Il se debite
chez le Sieur de Luynes, mar-
chand Libraire au Palais, &
a pour titre, *Dialogue entre
Mars & Minerve, sur la que-
stion, si un Orateur qui a chassé
l'Ennemi par son éloquence, meri-
te une récompense pareille, que le
Capitaine qui l'a chassé en com-*

156 **MERCURE**

battant. Les raisons dont ces deux Divinitez appuyent leurs sentimens , ont de quoy faire pancher la balance de chaque costé.

Vous avez souvent oüy parler de M^r Moreau , qui a fait la musique des Chœurs de la Tragedie d'Esther , que toute la Cour a applaudi toutes les fois que cette incomparable Tragedie a esté representée. Il vient de donner un Concert qui a esté executé par tout ce que nous avons d'habiles gens en France pour ces sortes de divers

tiſſemens. Celuy cy eſt un Idille, qui a pour titre, *Concert ſpirituel, ou le Peuple Juif delivré par Eſther*. Les Vers qui ſont pleins d'onction & d'eſprit, & fort naturels, ſont de la compoſition de M^r de Banzy; & ce qu'il y a de ſurprenant, & qui doit en faire admirer l'Auteur, c'eſt que ces Vers ſont ſur la meſure des Chœurs d'Eſther, & qu'on chante deſſus la même muſique. Cependant ils ne ſe ſentent point de la gênante contrainte, où cet Auteur doit avoir eſté en compoſant un

158 MERCURE

Ouvrage de si longue haleine.

Ce que je vous manday il y a quelques mois, des machines de M^r de Lagarouste, vous a paru si extraordinaire, que vous semblez en douter. Cela m'oblige à vous envoyer pour vous en convaincre, une copie du Privilege qu'il a obtenu du Roy.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre: A nos amez & feaux, &c. Salut. Nostre bien amé Antoine de Lauricesques, Sieur de

GALANT: 159

Lagarouste, Ecuyer, Nous a fait remontrer qu'il avoit inventé & fait construire plusieurs Machines nouvelles qui peuvent estre utiles au Public, & entre autres un Levier composé de trois pieces, d'une force extraordinaire, & dont l'action augmente & se multiplie sans repos & sans perte de temps sur des roües, en telle sorte qu'il n'est point de fardeau de quelque pesanteur qu'il puisse estre, qui ne soit mis & élevé par cette Machine facile à construire, n'occupant que tres-peu d'espace, pouvant servir à tous les usages où les forces mouvantes sont necessaires, tant

160 MERCURE

Sur la terre que sur la mer, & les rivières ; ledit Levier retenant le fardeau suspendu à chaque coup de main par sa propre disposition. Il a trouvé aussi une Machine beaucoup plus aisée & diligente que celles dont on se sert pour tirer les Sables , décombrer les Ports de Mer, & les entretenir en bon estat. Il a encore inventé un train de Carosse inversable sans diminuer la beauté des Trains ordinaires, ny leur decoration, & d'une manière différente de celles qui ont esté déjà proposées pour produire un même effet ; & enfin, il a trouvé une manière de Phosphore par un

Miroir hyperbolique, & une lampe à méche incombustible, qui peut servir à éclairer pendant la nuit les lieux publics & particuliers, mesme les rues, en telle sorte que cette lumiere se porte plus de cent pas, d'une maniere si vive, qu'on y peut lire & écrire comme en plein jour, ainsi que ledit Sieur de Lagarouste l'a experimenté en presence de plusieurs personnes, & Nous ayant présenté les Modeles desdites Machines qui ont esté trouvées utiles à Nous & au Public, il Nous auroit demandé la permission de les faire construire par tels Ouvriers que bon luy semblera.

Avril 1697.

O

162 MERCURE

ra; les employer & les faire distribuer seul preferablement à tous autres; ce que Nous luy aurions accordé volontiers, tant en consideration du Miroir ardent qu'il a cy-devant inventé & mis dans l'Observatoire, que de son application continuelle à la recherche des nouvelles Inventions. A ces Causes, de nostre grace speciale, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons par ces presentes signées de nostre main, donné, accordé & octroyé, donnons, accordons & octroyons audit Sieur de Lagarouste, ou à ses ayans cause seuls, à l'exclusion de tous autres,

GALANT. 63

Le pouvoir, faculté & privilège,
de faire faire, construire & ex-
poser pendant le temps de trente
années, en toutes les Villes, lieux
& endroits de nostre Royaume,
par tels Ouvriers que bon luy sem-
blera, & en tel nombre qu'il a vi-
fera bon estre, lesdites Machines
de son invention; Sçavoir celle du
Levier composée de trois pièces,
l'une sur un point fixe & deux
mouvans, agissant continuelle-
ment dans les deux mouvemens
du Levier ordinaire; celle propre
à nettoier les Ports de Mer com-
posée de caisses & Chassis armés
de fer, poussés par des roues &

O ij

164 MERCURE

des leviers ; celle du Train de Carrosse inversable , composée d'une Flèche brisée par le milieu , tournant sur un Tourillon , d'une Balance derrière les entretoises qui joignent les moutons , & d'un chassiss porté par les quatre soupentes , au milieu duquel Chassis le corps du Carosse sera porté & arrêté & en équilibre ; & enfin , la Machine en maniere de Phosphore pour éclairer la nuit , composée d'un Miroir hyperbolique , d'une Lampe & d'une Mèche incombustible , & de se servir desdites Machines à tous les usages où elles se trouveront propres & utiles ,

*tant dans les Villes, Ports de Mer,
que sur les Rivières & leurs Ports,
pour en faciliter la navigation &
le passage des Ports, tant en mon-
tant qu'en descendant, à l'exclusion
pareillement de tous autres, sans
qu'il soit loisible à toutes personnes
de quelque qualité & condition
qu'elles soient, de contrefaire, ou de
faire contrefaire lesd. Machines, ou
appliquer icelles à aucun usage, soit
en les augmentant ou diminuant, en
quelque maniere que ce soit, & s'en
servir, si ce n'est du consentement
dudit Sr de Lagarouste, ou de ses
ayans cause, à peine de confisca-
tion desdites Machines & de trois*

166. MERCURE

mille livres d'amende contre chacun contrevenant, applicable moitié à l'Hôpital general de nostre bonne Ville de Paris, ou Hôpitaux des lieux où se pourroient faire lesdites contraventions, & l'autre moitié audit Sieur de Lagarouste, ou ses ayans cause, & de tous dépens, dommages, & interests; le tout à condition que lesdites Machines seront nouvelles, & n'aurent point jusques à present esté mises en usage; à l'effet dequoy ledit Lagarouste en remettra un Modele à la Salle de l'Academie des Sciences, pour y avoir recours quand le cas y écherra. Si vous

GALANT. 167

mandons que ces Presentes vous ayez à faire registrer, & du contenu en icelles jouir & user ledit de Lagarouste, ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens ; Car tel est nostre plaisir. Donné à Versailles, le dernier jour du mois de May l'an de grace mil six cens quatre-vingt-seize, & de nostre regne le cinquante quatrième. Signé, LOUIS. Et plus bas, Par le Roy, Phelypeaux. Et scellé.

Registré, ouy le Procureur General du Roy, pour jouir par l'Impetrant du contenu ausdites Let.

168 MERCURE

*tres , suivant l' Arrest du Parle-
ment du 7. Septembre mil six cens
quatre-vingt-seize.*

Comme l'Amour naist ordinairement de la sympathie, il est difficile, ou pour mieux parler, impossible, qu'il se forme entre deux personnes, que l'éloignement de l'âge rend presque toujours d'une humeur toute opposée. Une aimable Brune, dont les traits estoient plus piquans que réguliers, ayant perdu son Pere & sa Mere dès les plus tendres années, demeueroit avec son
Frere,

Frere, qui ne luy voyant que des inclinations louïables, la laissoit maistresse de ses volonte, en sorte qu'elle vivoit en quelque façon dans l'indépendance. Elle avoit beaucoup d'Amies dans son voisinage, avec qui elle entretenoit une agreable société, & si elle y faisoit des conquestes, toutes les douceurs que luy controient ceux qui se rencontroient dans les parties dont on la mettoit, la touchoient si peu, qu'elle acquit le nom de la Belle Indifferente. Cette indifference n'empê-

Avril 1697.

P

170 MEKCURR

cha pas qu'un Cavalier fort bien fait & d'un vray merite, ne s'attachast à chercher par où il pourroit luy plaire. Il avoit un privilege particulier pour y réussir. Le Frere de cette aimable personne estoit lié avec luy d'une amitié fort étroite, & ils ne pouvoient se voir aussi souvent qu'ils faisoient sans que le Cavalier eust un libre accès auprès de sa Sœur. Elle l'écoutoit assez favorablement, & comme il avoit de tres bonnes qualitez, elle luy marquoit toute l'estime qui estoit due à un parfait

tément honneste homme ,
Ami de son Frere , mais soit
qu'elle eust peine à se resou-
dre à faire si tost un choix ,
soit qu'un peu d'ambition
l'empêchast de s'engager a-
vant qu'elle eust vû s'il ne s'of-
froit point quelque party
plus avantageux pour elle , les
senteimens qu'elle luy mar-
quoit se borneient à cette esti-
me , & il ne pouvoit la mener
plus loin. Il en monroit quel-
ques fois beaucoup de chagrin
au Frere , qui ne voulant point
contraindre sa Sœur , se con-
tenoit de luy dire que son

174 MERCURE

Ami meritoit beaucoup , & que si son inclination ne luy estoit point contraire , cette alliance luy feroit plaisir. La Belle luy répondoit en riant qu'il ne devoit pas faire tant d'attention aux plaintes de son Ami; que c'estoit le stile ordinaire des hommes de debiter des douceurs , & de prétendre que l'on avoit tort de ne les pas écouter sérieusement; qu'elle ne se sentoit encore aucun goust pour le mariage, & que quand ce goust luy seroit venu , elle prendroit le temps nécessaire pour connoistre si



GALANT. 175

elle seroit veritablement aimée, ne se voulant donner qu'à celuy dont elle pouroit se tenir sûre de posseder tout le cœur. Cette maniere de vivre dura encore quelque temps. Le Cavalier estoit toujours bien reçu, mais la seule honnesteté sembloit regler cet accüeil, & la Belle ne se hastoit point de s'expliquer sur les declarations qu'il faisoit de son amour. L'incertitude où il demeurroit par là, le rendoit rêveur & melancolique, & le Frere qui penetroit dans son cœur, luy conseilloit de ren-

P ij

174 MERCURE

dre des soins ailleurs, ce qui ne pourroit manquer de produire un bon effet, puisque quand même il ne prendroit point d'amour pour la personne à qui il s'attacheroit, la jalousie qui est naturelle aux Femmes que fâche toujours une conquête échappée, forceroit la Sœur à luy découvrir ce que peut estre elle affectoit de cacher. Quoy que le conseil fust bon, il ne se put résoudre à le suivre, & il aimma mieux continuer de souffrir que de devoir son bonheur à une feinte. Il sçeut ce-

pendant qu'il estoit aimé, lors qu'il s'y devoit le moins attendre. Un Vieillard fort riche, & qui passoit soixante & dix ans, ayant un jour rencontré la Belle chez une Dame à qui il estoit allé rendre visite, s'avisa de luy dire des douceurs. Cette agreable personne qui se plaisoit à se divertir de tout, y répondit d'un air gracieux, & la chose fut poussée si loin en presence de la Dame, que non-seulement elle l'accepta pour son Amant, mais que même elle luy donna rendez-vous pour le lende-

P iiii

main dans le même lieu. Le bon homme s'y trouva, & rien ne fut plus réjouissant que leur conuersation, qui roula toute sur ce qu'un Amant & une Maistresse se peuvent dire de plus obligeant. Ce rendez-vous fut suivi de plusieurs autres, & le bon homme prit feu. La Dame qui s'en apperçût ne fut pas fâchée de ces entrevuës, & conseilla à la Belle de se faire une affaire serieuse de l'amour qu'elle luy avoit donné. Elle tourna tout en plaisanterie, ne croyant pas qu'à son

âge on pût estre susceptible d'une forte passion. Ce fut cependant une vraye conquête qu'elle fit sans en avoir le dessein. Le bon homme flaté des favorables réponses qu'elle luy faisoit pour se divertir, & ne croyant pas qu'elle fust capable de mépriser les avantages qu'il pouvoit luy faire en l'épousant, alla proposer la chose au Frere, & l'assura qu'il pouvoit compter sur le consentement de sa Sœur. Le Frere surpris de la proposition, luy répondit fort civilement que sa recherche luy faisoit honneur, mais qu'il con-

178 **MERCURE**

noissoit l'esprit de la Dcmor-
selle, & qu'il avoit peine à croi-
re, quelque chose qu'elle eust
pû luy dire par honnesteté,
qu'elle se resolust aussi aisé-
ment qu'il le croyoit à un ma-
riage, où son âge trop avancé
en comparaison du sien, luy
faisoit craindre qu'il ne trou-
vast un grand obstacle. Le bon
homme l'ayant prié de parler,
& de luy répondre de tout ce
qu'elle pourroit souhaiter du
côté du bien, il fut obligé de
se charger de cette commit-
ssion. La Belle se mit à rire de
la folie du bon homme, &
conta à son Frere, que par un

pur enjôûment d'esprit elle l'avoit bien voulu recevoir pour son Amant, en presence d'une Dame chez qui elle l'avoit trouvé plusieurs fois, mais que l'interest n'auroit jamais assez de pouvoir sur elle, pour l'obliger de sacrifier ses belles années à l'extravagance d'un Vicillard, qui devoit plutoft songer à mourir qu'à se marier. Son Frere qui n'avoit pas voulu la contraindre en faveur de son Amy, n'eut garde de la presser sur une affaire où il y avoit de justes dégouts pour elle. Il fit réponse

180 **MERCURE**

au bon homme, qui ne se rebuta point du premier refus. Sa passion estoit devenue si forte, qu'il eust volontiers acheté la Belle de tout son bien, si pour l'acquérir, il n'eust fallu que s'en dépouiller entierement. Il pria le Frere de luy parler de nouveau, & l'assura qu'elle seroit maîtresse des articles qu'elle voudroit que l'on employast dans le Contrat, & tout cela n'ayant rien produit pour son amour, il se servit d'un moyen qu'il crut fort sûr pour mettre le Frere dans ses interets. Il

luy fit voir une Fille unique qu'il avoit , & qui estoit extrêmement riche par elle-même, sa Mere, qu'elle avoit perduë depuis trois ou quatre années , luy ayant laissé beaucoup de bien. Cette Fille estoit aimable & bien faite, de fort belle taille, & d'une humeur douce qui obligeoit de l'aimer aussi-tost qu'on la voyoit. Le Frere l'ayant entretenüe trois ou quatre fois, luy trouva tout le merite qu'on peut souhaiter dans une personne de son sexe , & fut fort surpris quand le bon

182 MERCURE

homme luy dir qu'il se répon-
doit si bien de sa tendresse
pour luy & de son obéissance,
que si cent mille écus qu'elle
avoit de bien luy suffisoient,
il se pouvoit tenir sûr d'estre
son Gendre, pourvû qu'il luy
fist épouser sa Sœur. Rien ne
luy pouvoit estre plus avanta-
geux que cette assurance.
Elle avoit dequoy se satisfaire
tant du costé de l'ambition
que de celui de l'amour.
L'heritiere étoit bien capable
de charmer par les agrémens
de sa personne, & il s'estoit
aperçû qu'il ne luy déplaisoit

GALANT. 183

pas. Il en eut encore un accueil plus favorable après qu'il eut assuré son Pere qu'il se serviroit de toutes sortes de voyes pour porter la Sœur au mariage qui luy avoit esté déjà proposé. Il est aisé de juger qu'il n'oublia rien pour le faire réussir. Il eut d'abord recours aux prières, & il les accompagna de toutes les marques de tendresse qu'un Frere peut donner à une Sœur. Il dit à la Belle, qu'estant maistresse de la fortune de l'un & de l'autre, puis que les deux maria-

184 MERCURE

ges dont il s'agissoit, les devoient mettre tous deux dans une situation brillante, il ne doutoit point qu'elle n'eût d'autant moins de repugnance à vaincre l'aversion qu'elle avoit laissé paroître, qu'oultre qu'elle feroit le bonheur d'un Frere dont elle estoit chèrement aimée, elle s'assuroit de grands avantages, qui la mettroient ensuite en estat de choisir selon son cœur, puis que le bon homme estoit d'un âge à faire croire qu'il ne vivroit pas encore longtems. Cela fut dit avec toute l'élo-

quence que l'amour & l'inté-
 rest peuvent fournir à un
 homme qui a dessein de per-
 suader; mais la Belle ne s'en
 laissa point toucher. Elle
 obstina dans son refus, &
 dit toujours à son Frere, que
 quand elle n'auroit à passer
 que trois ou quatre de ses plus
 belles années avec un hom-
 me qu'elle ne pouvoit souf-
 frir, tout le bien qu'il luy
 pouvoit laisser par sa mort
 ne l'indemniferoit pas des
 vifs chagrins qui l'accable-
 roient pendant ce temps. Le
 Frere pressé toujours par le

Avril 1697.

Q

186 MERCURE

Vieillard amoureux qui luy promettoit sa Fille , continua d'agir auprès de sa Sœur, & tous les efforts qu'il fit pour l'obliger à changer de sentiment, n'ayant eu aucun succès, il conjura son Ami, puis qu'il n'avoit aucune espérance pour luy-même, de luy faire concevoir le tort qu'elle avoit de refuser ce qui devoit estre si avantageux à sa Famille. Le Cavalier ne luy cacha pas qu'il s'acquitteroit fort mal de cette commission ; qu'il aimoit assez la Belle pour souffrir sans murmurer qu'

elle suivit son penchant lors
qu'elle feroit un choix , mais
qu'il se sentoient entièrement
incapable de luy , conseiller
d'épouser un homme , pour
qui elle paroïssoit avoir tant
d'aversion. Il ne laissa pas de
luy parler de ce que son Frere
l'avoit prié de luy dire , & il
le fit en des termes si tou-
chans , & avec de si véritables
marques de desespoir sur la
résolution qu'elle prendroit
de se donner à un autre , qu'
elle ne put résister plus long-
temps aux sentimens de re-
connoissance que luy inspi-

Q ij

roit une passion si bien éprouvée. Elle l'assura qu'il n'auroit jamais le déplaisir qu'il craignoit, & se chargea de répondre pour luy à son Frere, à qui elle dit, que pour ne luy pas donner sujet de se plaindre entierement de son peu de complaisance, elle estoit prestee d'épouser le Cavalier, pour qui il l'avoit tant de fois pressée de se declarer. Ce n'étoit plus ce que souhaitoit son Frere. Cette réponse le mit en fureur. Il s'emporta contre son Ami, & dit qu'il voyoit bien qu'il estoit d'intelligen-

ce avec elle, pour empêcher qu'il n'épousast l'Heritiere ; que puis qu'elle luyavoit refusé son consentement quand il l'avoit voulu marier avec son Ami, c'estoit une affaire à laquelle il ne falloit plus qu'elle pensast, & que si elle avoit l'injustice de luy faire perdre sa fortune par des refus qui luy estoient desavantageux à elle-même, elle trouveroit toujours en luy le plus mortel de ses Ennemis. La Belle eut beau luy représenter qu'il n'estoit pas raisonnable qu'il exigeast d'elle le sacrifice de

ses plus beaux jours, il ne voulut point entendre raison. Il prit même une aversion secrète pour son Ami, qui s'estoit fait enfin aimer de sa Sœur, & il n'épargna pas les paroles aigres, en luy reprochant qu'il estoit cause de ce qu'il perdoit la belle Héritière. Le Cavalier les souffrit, ne voulant pas pousser un Amy que la passion rendoit incapable de raisonner juste, mais la chose n'en demeura pas là. La Belle estant toujours ferme dans ses sentimens, son Frere qui avoit déclaré qu'il

ne souffriroit jamais qu'elle épousât son Amy, voulut l'empêcher d'en recevoir aucune visite, & les obstacles qu'il tâcha de mettre à leurs entrevûes, ne firent qu'augmenter leur union. Il en eut un chagrin qui alla jusqu'à la rage, & l'amitié qu'il avoit eüe jusques-là pour luy, se changea en une haine si forte, que ne pouvant en estre le maistre, il s'abandonna à ses transports les plus violens. Ainsi l'ayant rencontré un soir qu'il sortoit de chez sa Sœur, malgré les deffenses

192. MERCURE

qu'il luy avoit faites de le recevoir si elle vouloit qu'il n'arrivast rien qui eust de fâcheuses suites, il fut incapable de se posséder, & trop remply du chagrin de ne pouvoir satisfaire le Vieillard pour obtenir l'aimable Heritiere, par un mouvement impetueux qui luy estoit assez naturel, il courut vers son Ami l'épée à la main. Le Cavalier ne tira la sienne que pour se mettre en estat de parer en reculant. Il le fit autant qu'il put, sans qu'il portast un seul coup, mais son ennemy que
la

la colere aveugloit, se précipitant avec fureur, s'enferra malgré tout le soin qu'il prenoit pour l'épargner. La blessure qu'il se fit luy-même, le laissa sans force, & presque aussi-tost sans mouvement. Il expira un moment après, & n'eut que le temps de déclarer, qu'il estoit luy seul cause de sa mort, ayant mis l'épée à la main contre un Amy qui ne songeoit à rien moins qu'à avoir un différent avec luy. Cette déclaration n'empêcha pas qu'on ne poursuivist vivement le Cavalier, qui fut con-

Avril 1697.

R

194 MERCURE

traint de se mettre en lieu de sûreté. Le Vieillard qui estoit puissant, aida de tout son credit les Parens du Mort, & n'oublia rien pour faire paroistre l'affaire toute criminelle. La desolation de la Sœur fut grande. Elle perdoit un Frere qui luy avoit toujours esté cher, & le perdoit par la main d'un homme pour qui elle avoit pris une veritable tendresse. Le Cavalier obligé de s'éloigner jusqu'à ce que l'on eust vû si l'affaire n'estoit point susceptible d'accommodement, la fit prier de luy

GALANT. 195

accorder un rendez-vous où il pût l'entretenir en secret. Elle refusa toujours de le voir, disant que l'entrevûë seroit inutile, & ne serviroit qu'à l'affliger, puis que l'honneur luy deffendoit d'épouser celui qui avoit tué son Frere, quoy qu'elle fust fort persuadée qu'il n'avoit contribué à cette mort que par le seul soin de se deffendre. Ainsi il passa dans une Cour étrangere sans avoir eu la douceur de prendre congé de cette aimable personne, & cinq ou six mois après, la Belle, dégoûtée du

R ij

196 MERCURE

monde, & ne se consolant point d'avoir esté cause d'un si grand malheur, alla se jeter dans un Convent, où elle a pris depuis peu l'Habit de Religieuse.

La démission de M^r l'Evêque de Troyes en faveur de M^r l'Abbé de Chavigny son Neveu, n'est pas le seul changement qui soit arrivé dans ce Diocèse. Cet Abbé a remis sa dignité d'Archidiacre de Sezanne, dans l'Eglise de Troyes, à M^r Thierry qui en estoit Chanoine & Theologal, &

qui a esté son Precepteur. Il paroist par ce choix, que ce nouveau Prelat suivra les traces de M^r de Bouthillier son Oncle, & qu'il ne remplira les places de son Diocese, que de tres - dignes Sujets. M^r Thierry est Docteur de Sorbonne, & a longtemps professé la Philosophie au College de Navarre, ce qu'il a fait avec beaucoup de succès. Tout le monde connoist sa vertu, qui égale sa capacité.

M^r l'Abbé Vinot, Grand Archidiacre, & cy - devant Principal du College de Na-

R iij

varre, est devenu Grand Doyen de l'Eglise de Troyes, sur la démission de M^r l'Abbé de Vienne, Conseiller au Parlement, Fils de M^r de Vienne, Seigneur de Girandot, Rency & autres lieux, cy-devant Lieutenant Particulier au Présidial de Troyes, & depuis au Chastelet de Paris. M^r l'Abbé de Vienne est Docteur de Sorbonne, & d'une capacité profonde. Il a deux Freres, l'ainé Conseiller au Parlement, qui passe pour un des plus habiles & des plus éclairés Juges de ce Corps, &

l'autre, Colonel du Regiment de Cambresis, M^r l'Abbé Vinot, aujourd'huy Doyen de l'Eglise de Troyes, est un homme d'un merite distingué & d'une pieté rare. M^r l'Evêque de Troyes, qui l'estime infiniment, l'avoit fait son Grand Vicaire & son Official.

M^r de Chavaudon, Abbé de more, & cy-devant Archidiacre d'Arcyes en la même Eglise de Troyes, & Aumônier de la Reine, est devenu Grand Archidiacre. Il est Frere de M^r de Chavaudon, Seigneur de Bercenay & des

R iij

200 **MERCURE**

Ruées , Lieutenant General au Bailliage & Presidial de Troyes. Ils se sont acquis l'un & l'autre beaucoup de consideration dans leurs Compagnies , & ils y ont toujours parfaitement soutenu leur dignité.

M^r l'Abbé le Febvre a esté fait Archidiacre d'Arcyes. Il est Chanoine de l'Eglise de Troyes , Docteur de Sorbonne, & d'une Famille où l'esprit & l'agrément sont hereditaires. M^r son Pere est mort Lieutenant General de Troyes , & M^r le Febvre de la Planche,

son Frere est Avocat du Roy des Tresoriers de France à Paris. M^{le} Premier President l'honore de son estime & de son amitié, & cela suffit pour faire son Panegyrique. Mrs le Febvre sont Neveux de M^r Vigneron, President des mêmes Tresoriers de France, qui a longtems exercé avec beaucoup d'applaudissement la Charge de Lieutenant General de Troyes avant sa suppression.

M^r du Vouldy, Abbé de la Chapelle aux Planches, a esté fait Chanoine de l'Eglise de

202 MERCURE

Troye. Il est homme d'un
vray merite, & d'une maison
qui en est toute remplie. M^r
le Baron du Vouldy, Seigneur
de Montfazain, Baire-la-mo-
the, & autres lieux, Gentil-
homme ordinaire, est son
Frere, & ils sont tous deux
Fils de feu M^r le Baron du
Vouldy, aussi Gentilhomme
Ordinaire, que le Roy avoit
employé en plusieurs Com-
missions & Negociations im-
portantes. Madame leur mere
qui est Largentier, a de l'es-
prit infiniment, & une con-
duite admirable. M^r le Baron

du Vouldy d'aujourd'huy a beaucoup de politesse, de bon goust & de finesse d'esprit. Il a d'ailleurs beaucoup de littérature, & un grand fond de probité & d'honneur.

Madame la Princesse de Savoye fait toujours le charme de la Cour, & son esprit dont je vous ay rapporté tant de traits lorsque cette Princesse arriva en France, a toujours brillé de plus en plus. Je vous envoie des Vers fort galans & fort ingenieux, que mademoiselle Lheritier a adressé à cette Princesse.

A MADAME

LA PRINCESSE DE SAVOYE

Vous n'avez pas un trait qui
ne soit fait pour plaire,
D'un Heros tout guerrier vous re-
ceustes le jour.

Vous sortez d'une auguste Mere,
Charmante, & Reine de Cithere,
C'est donc avec raison qu'on vous
prend pour l'Amour.

Je trouve cependant dans cette res-
semblance

Un peu de difference.

Vostre Pere se plaist à braver les
hazards,

Ainsi que le Dieu de la Trace;
Mais au courage il joint & polie-
tesse & grace.

GALANT: 205

*C'est ce qu'on ne voit point en
Mars.*

*Cette Beauté si digne Sang de
France,*

*(Sang dont tout l'Univers vante les
sacrez droits,*

*Sang dont sorti un grand Roy, le
modele des Rois,*

*Sang dont le monde entier revere la
puissance)*

*Cette Beauté qui sortant d'un tel
Sang,*

*Dans l'éclat d'un suprême rang
Vous donna la naissance,*

*Voit son air, il est vray, briller de
mille appas.*

Les Graces marchent sur ses pas,

Mais encor la belle Princesse

Est toute pleine de verus,

De grandeur d'ame, de sagesse.

*Ces qualitez ne sont point dans
Venus.*

206 MERCURE

*Pour vous , du Fils de Cithérée
Vous avez , il est vrai , les attraits
gracieux ;*

*Mais dès un âge tendre équitable ,
éclairée ,*

*Sur la raison toujours on vous voit
mesurée .*

*C'est là ce que n'est point le plus
badin des Dieux .*

Vous avez , Princesse charmante ,

Tout ce que l'Amour a de beau ,

*Sans avoir les défauts dont il nous
épouvante .*

*Que lui sert son brillant flam-
beau ?*

*Il a les yeux voilés par une nuit
profonde .*

*Vos beaux yeux sont toujours rem-
plis d'un feu nouveau ,*

*On vous prendra par tout le mon-
de*

GALANT: 207

Pour l'Amour sage & sans bandeau.

La même Mademoiselle
Lheritier a fait le Madrigal
suivant.

A SON ALTESSE ROYALE
MADEMOISELLE.

P Rincesse , un docte Préce-
pteur
Qui vit dès le berceau briller vostre
sagesse,
Sçût faire à vostre esprit si rempli de
justesse,
Du sublime sçavoir atteindre la
hauteur.
A vos lumieres infinies
Ce grand Homme donnant l'essor,
Vous surpassâtes sans efferi

208 MERCURE

*Les talens merveilleux des plus rares
genies.*

*On admire de toutes parts
De quelle profonde maniere
Il vous apprend mille beaux Arts :
Mais quoy que son zele ait pû
faire ,*

*Pour vous tracer la route à des se-
crets si doux ,*

*Vous priés encor plus chez vous.
Il ne vous montra point , Princesse,
l'art de plaire*

Que vous sçavez le mieux de tous.

La question qui est agitée
dans le Traité que vous allez
lire, ne vous paroitra pas
peut-estre douteuse. Cepen-
dant il ya des gens qui dou-
tent, puis qu'ils la proposent,

& vous ne serez pas fâchée
d'apprendre, quelles raisons
les obligent à douter.

A MONSIEUR ***

NOstre question de Pro-
vince est devenuë une
question de Paris. Il y a, Mon-
sieur, beaucoup de gens, mais
gens distinguez, qui se de-
mandent quand commence-
ra le Siecle prochain; si ce se-
ra en l'an 1700. ou en 1701.

Je vous avouë que la que-
stion que se font les Habitans
des Terres Polaires, quel jour
Avril 1697. S

210 MERCURE

doit revenir le Soleil , après une absence de six mois de leur horison, a une utilité plus sensible ; car enfin c'est un veritable bien de jouir de la lumiere si salutaire de ce bel Astre, après avoir esté privé si longtemps de ses rayons. La question que se font entre eux les Egyptiens , paroist aussi d'un interest réel : sçavoir, quel jour le Nil commencera de croistre , parce que ce grand fleuve vient leur apporter l'abondance par son limon bourbeux , limon plus riche & plus précieux que le sable d'or du Tage.

Neanmoins sans comparer les questions, il est constant qu'on a toujours eu de l'attention au commencement d'un Siecle, comme on en a au temps du lever des Astres, & à celuy de la naissance des Princes; & c'est ce qui donne lieu à la recherche de l'année en laquelle doit commencer le Siecle qui succedera au nostre.

On se partage en deux avis differens. Les uns veulent que le Siecle ait son commencement du premier jour de Janvier de 1701. & les autres à lceuy de 1700. S ij

Le Dictionnaire de l'Académie Française est un préjugé pour les premiers. On y lit dans une phrase du mot de *Siecle*, *le Siecle qui court a commencé au premier de Janvier 1601.* L'induction en est claire, que le Siecle suivant commencera en 1701. D'autre part, l'histoire du Calendrier Romain de feu M^r Blondel, de l'Académie Royale des Sciences, *cujus pars magna fuit*, donne de l'autorité à l'opinion des autres. Voicy donc ce qui se trouve sur ce sujet dans le Livre 4. au chapitre premier, de

l'équation des Epactes. Puis celles-cy, 1600. 1700. 1800. & les autres centenaires ou seculaires de suite. Et au Livre 5. chapitre 5. Ainsi la suite de ce Siecle 1600. &c. & la suite des Epactes du Siecle prochain 1700. Et dans la page suivante il compte de même. L'on peut se servir à peu près de la même pratique pour les Epactes du Siecle prochain 1700. Voilà une declaration formelle & réitérée. Mais ce n'est pas assez de pouvoir citer des expressions d'Auteurs qui favorisent l'un & l'autre party;

214 MERCURE

il faut remarquer les raisons que chacun a pour s'en prévaloir à son avantage.

Celles pour commencer le Siecle en 1701. sont que 1. est le commencement du nombre, & non pas 0. qui ne se met ordinairement qu'à la fin du nombre; que l'heure, qui est composée de 60. minutes, commence par 1. & finit par 60. que le mois qui est de 30, jours commence par 1. & finit par 30. que l'année de Romulus, qui n'estoit composée que de dix mois, d'où vient que le dernier a retenu le nom

de Decembre, commençoit par 1. & finissoit par 10. qu'il en résulte que le Siecle qui court doit avoir commencé en 1601. & que celuy qui va arriver commencera par 1701.

Les autres ne s'entienent pas à ces convenances numériques, des heures, des mois, & de l'année de Romulus, pour ce qui regarde le Siecle. M^r Vallemont, si connu par sa Physique occulte, a remarqué que les Chronologistes, qui en doivent estre crus dans la doctrine des temps, comptent autrement pour le Sie-

• 216 MERCURE

cle. Ufferius, dit. il , Baronius, Bellarmin , Petau , & divers autres Docteurs des temps, marquent tous le commencement des Siecles par l'o. C'est au nombre rond qu'ils ont adopté, & qui leur paroît plus propre & plus noble pour ce caractere. En effet ils ont pour eux l'Antiquité. L'année seculaire de Rome estoit en 100. ou en 110. La preuve en est dans Horace en son Poëme seculaire , Chef-d'œuvre admirable de cet illustre Poëte.

Certus

GALANT. 217

*Certus & denos , ou undenos den-
cies per annos
Orbis ut cantus referatque lu-
dos.*

*Qu'après dix fois dix ans on
dix fois onze , le Siecle ramène ces
chants & ces jeux. Le Siecle
est encore exprimé dans cette
belle Ode par Orbis, & les Di-
vinitez principales qui y sont
invoquées , sont Phœbus &
Diane :*

*Phœbe, Sylvarumque potens Dia-
na ; c'est à dire le Soleil & la
Lune , dont la figure orbicu-
laire paroist plus sensible-
ment que celle des autres Pla-*

Avril 1697.

T

218 MERCURE

nates. Le Soleil aussi avoit dans la Statuë un nombre rond en la main droite ; & dans la main gauche ; celui qui ne l'estoit pas. Macrobe en parle au 1. Livre de ses Saturnales. *Inde simulacrum ejus fingitur manu dextrâ 300. & sinistrâ 65. numerum tenens.* Le hieroglyfique du Siecle estoit dans le Serpent mordant sa queue, ce qui fait un rond. Enfin le dixième Siecle de la Fondation de Rome fut célébré, selon Eutrope, l'an 1000. *Millesimus annus Romane Urbis ingenti ludorum apparatu*

& Spectaculorum celebratus est.

Ces remarques autorisent l'an 1700. pour commencer le Siecle prochain.

On objectera que le Siecle prochain ne peut pas commencer que celui dans lequel nous sommes encore ne soit finy, & que si l'on ne comprend pas dans son periode l'année 1700. ce Siecle ne sera que de 99 ans. C'est là l'objection la plus specieuse, & à laquelle il est necessaire de répondre. Peut-on dire qu'il en est du nombre de 1700. pour l'un & l'autre Siecle,

T ij

220 MERCURE

comme de l'Etoile de Venus
qui finit la nuit & marque le
point du jour ; ou comme de
Janus qui regardoit devant &
derrière.

*Solus de superis qui tua terga vi-
des, Ovid. Fast. I.*

& qui ainsi fermoit l'année
finie, & ouvroit la nouvelle
année. Que de même le nom-
bre 1700. peut estre commun
pour le Siecle qui va finir &
pour le Siecle qui va naistre.
Le nombre 1700. n'a ny des
rayons comme la Planete,
ny deux faces comme Janus.
L'allusion seroit fautive ; car

L'usage du nombre 1700. le rend unique pour l'un & pour l'autre Siècle, & ne se partage nullement pour eux.

Mais voicy ce qui remplit le nombre des cent années du Siècle. C'est que la Chronologie Chrestienne ne compte pas en Janvier, son premier Siècle, comme a fait Denis le Petit; elle le compte en Decembre, mois auquel on tient que Jesus-Christ est né. Ceux qui comptent le premier Siècle en Janvier, non-seulement diminuent le temps de l'Incarnation, mais ils le

T iij.

222 MERCURE

rent l'Epoque Chrétienne ; non de la Nativité, mais de la Circoncision ; ce qui ne se doit pas. Au lieu que le premier Siècle se prenant au temps précis auquel le Sauveur du monde est né, le calcul sera juste, & le nombre plein pour chaque Siècle qui aura cent ans, & en particulier pour celui dans lequel nous vivons, quoy que le nombre 1700. ne luy appartienne pas, & qu'il soit en propre au Siècle suivant. J'en excepte pourtant le premier Siècle à qui il s'en faut beau-

GALANT. 223.

coup qu'il n'ait cent ans , puis
qu'il n'a commencé qu'en
Decembre & qu'il finit avec
ce mois. Mais c'est pourtant
un Siecle , un Siecle si l'on
vent , enfant , enfant même
qui meurt quelques jours
après qu'il est né. Ou bien ,
il en est de ce premier Siecle
de l'Incarnation , comme du
premier jour de la Passion : la
mort de nôtre-Seigneur fut à
neuf heures selon la maniere
des Juifs comptant leurs jours
au lever du Soleil , & selon
nous , ce fut à trois heures
après midy. Il s'en fait beau-

V iij

224 MERCURE

coup qu'il n'y ait vingt-quatre heures dans ce jour de la Passion, mais néanmoins il est compté pour le premier jour auquel arrive la Passion. Prenant de même le premier Siècle en Decembre, quelque temps qu'il manque en son periode, & joignant ce premier Siècle de Decembre à celui qui suit en Janvier, on trouvera le compte exact à faire naître chaque Siècle au nombre rond, & conséquemment le Siècle prochain en 1700.

Mais enfin, si dans le pa-

rallele de ce que les uns raisonnent pour commencer le Siecle en 1701. & de ce que les autres alleguent pour le commencer en 1700. il restoit encore quelque difficulté à se déterminer, voicy un fait public & solennel qui doit faire le dénouëment parfait de la question. M^r de Thou au 124. livre de son Histoire, nomme l'année 1700. une veritable année seculaire : & il ajoute que cette année seculaire fut comme telle, celebrée à Rome, avec un grand concours de Peuples de toutes Nations.

226 MERCURE

Secularis hic verè annus, &c.
magnâ omnium nationum expecta-
tione ac frequentia celebratus
fuit Calend. Januarii 1600. Si le
 nombre de 1600. n'est pas
 dans le texte, il est à la marge,
 où cet illustre Historien a de
 coutume de marquer toutes
 les années des Siecles. L'usage
 rapporté de 1600. est demon-
 stratif pour l'usage de 1700.
 Tent de milliers de personnes
 qui eurent part à la solennité
 du Siecle commencé en 1600.
 de témoins qu'ils furent de
 cette année Seculaire, devien-
 nent Juges pour celle que l'on
 attend, & decident qu'elle

commencera en 1700. Au reste, cette opinion merite d'autant plus d'estre preferée à l'autre, qu'elle avance d'une année la sepulture de nostre vieux Siecle, & la naissance du nouveau ; naissance du nouveau Siecle attendue avec impatience pour voir ce qu'aude nous n'a vû, & ce qu'aucun de nous ne verra plus, comme le disoit le Hérault Seculaire : *Quæ nec Spectavit quisquam, nec Spectaturus est.*

Après cette question des Chronologistes, les Astrolo-

228 MERCURE

gues auront à leur tour de l'occupation à dresser, pour ainsi dire, la figure de la nativité du nouveau Siecle, & à tirer des Astres, de leurs conjonctions, de leurs aspects, & de leurs influences, ce qu'il en faudra craindre ou esperer. Mais ceux qui, comme vous & moy comptent, dans le cours de leur vie un bon nombre d'années de ce Siecle cy, ne se mettent guères en peine de l'Astrologie Judiciaire sur l'Article du Siecle prochain. Qu'on en pense donc & qu'on en dise tout ce qu'on voudra.

GALANT. 229

Qu'on en fasse un Siecle de
Jupiter ou de Mars, quel que
soit cet avenir, il regarde d'au-
tres personnes que nous.
Juvenes spectant venturi tempora
Sæcli. Je suis, &c.

Les conquestes que fit au-
trefois la belle Lais sont si
connuës, que vous ne serez
pas surprise du Conte qui
suit.

LE REPENTIR EVITE.

COrinthe dans ses murs vit nai-
ître une Pucelle,
A qui rien n'échappoit, & qui sceus
sont charmer!

230 MERCURE

*Lais fut le nom de la Belle.
Venus, à ce qu'on dit, avoit moins
d'attraits qu'elle,*

*Et se seroit moins fait aimer.
Telle qu'on la depeint il est aisé de
croire,
Si l'amour eust armé son cœur de
cruauté,*

*Que sa dangereuse beauté
De cent meurtrires fameux auroit
noirci l'Histoire.*

*Ce Dieu donc y mit ordre, & pré-
vint ces malheurs.*

*A peine elle eut quinze ans qu'une
flèche perçante.*

*Que luy lança sa main toute-puis-
sante,*

*Eloigna de son cœur jusqu'aux
moindres rigueurs,*

*N'y laissant qu'une douce pen-
sée*

GALANT 231

*A laisser prendre , & donner des
faveurs.*

*Donner , ce n'est gratis que j'ay pré-
tendu dire.*

*Dès ce temps-là dans l'amoureux
empire ,*

*Faveurs ne se donnoient pour
rien..*

*Il falloit de l'argent pour toucher
sa Maistresse,*

*Les Dames ont fourni maint autre
exemple en Grece,*

*Que celles de Paris ne suivent que
trop bien.*

*Ce que j'en dis n'est pas un effet de
ma bile ,*

[à l'utile;

*C'est bien fait de mêler l'agréable
Si l'honneste en estoit , ce seroit en-
cor mieux.*

*J'y reviens. Lais donc, jeune, belle,
& coquette,*

232 MERCURE

*Faisant un revenu du pouvoir de
ses yeux ,*

*Bien-tost de ses Amans vit une Cour
complète ,*

*Et quoy qu'elle vendist cherement
ses faveurs ,*

*Tant estoient ses appas de la raison
vainqueurs ,*

*Qu'on n'en regrettoit point l'em-
plète.*

*Qui l'eust cru ? L'amour mit parmi
les Protestans ,*

*Que Laïs avoit dans ses chat-
nes ,*

Un homme des plus importans ,

Ce fut le fameux Demosthenes ,

*Philosophe . Orateur , mais mena-
ger du temps ,*

*Et voulant promptement mettre fin
à ses peines ,*

Il supprima les longs discours ,

GALANT. 223

Et vous les mœurs sçus par où l'a-
mour s'explique.

Il rednistr sa Rhetorique ..

A faire ainsi connoître ses desirs.

Depuis deux ou trois jours je vous
aime, ma Belle.

Je suis jeune, & d'ailleurs assez
propre à l'amour.

Vous, vous aimez l'argent; là, sans
aucun devoir,

La faveur que j'attens que me con-
tera-t elle?

Voilà, dit-elle, à l'offre près,

Un compliment de petit maistre;

Comme je suis autant franche qu'on
le peut estre,

Il semble que le Ciel exprès ..

L'un pour l'autre nous ait fait
naître.

Je ne veux point vous laisser trop
souffrir.

Avril 1697.

W

234 MERCURE

*Et s'il est vray que je puisse vous
plaire,*

*Et que vostre ardeur soit sincere,
Moyennant un Talent j'ay de quoy
vous guerir.*

*Un Talent? vous n'etes pas sage,
Répond cet Orateur, vous n'y sou-
gez pas bien.*

*Dites-moy, de grace, de combien
Vous avez de vos dons mis le pre-
mier usage.*

*Ce n'est pas là le fait, je veux cinq
cents écus,*

Dit Lais, on n'en parlons plus.

*Et moi, dit-il, je veux pour cette
somme*

*En conter en tous lieux sans soupire
superflue.*

*Or sus, je ne suis pas vostre hom-
me.*

*Une drape à ce prix pourroit se di-
rvertir.*

GALANT. 23

*Vous en trouverez à vostre aise
Mais un Philosophe bien sage
N'achete pas si cher un repentir.*

Une Dame d'un rang & d'un mérite res-distingué arriva icy l'hiver passé de Province. Quoy qu'elle soit encore dans un âge où le nom de Grand-Mère feible plus tost une injure qu'une vérité, elle n'a pas laissé d'être honorée de ce Titre vénérable, par la naissance d'un fils adoux. Madame de *** la Belle-fille est accouchée. Elle ne sçait des lettres il y a quelques jours qui luy apprenent ce sejour.

V ij

236 MERCURE

velle. On s'apperçût pendant qu'elle en faisoit la lecture, ou à l'air de fou visage, ou à quelques discours qu'elle tint ensuite, que son Fils, qu'elle aime pourtant avec tendresse, luy auroit fait plaisir de différer ce present de quelques années. Une personne de ses Amis luy envoya le lendemain un enfant en maillot, qui tenoit les Vers suivans. Comme elle ne les a fait voir à personne, & que l'Auteur n'a pas jugé à propos de se faire connoître, ils auront toute la grâce de la nouveauté.

A MADAME DE **

ICy je cherche une Grand-Mère;
On dit que je la vois en vous.
A cet air, à ces traits si doux
Ce nom affreux ne convient guere.

§
Je croyois à des cheveux blancs;
Que je pourrois la reconnoître;
Mais rien ne fait icy paroître.
Les rides que tracent les ans.

2
Les Plaisirs qui prenant la fuite
Nous quittent avec nos beaux jours;
Empressez avec les Amours
Marchent encore à votre suite.

2
Que je ne vous étonne pas.
L'injurieux nom de Grand-Mère
Ne scauroit empêcher de plaire.

238 MERCURE

Quand on conserve mille appas.

2

Aux traits d'un aussi beau visage
Lorsque j'ose me présenter,
Quoy que ce don fasse un outrage,
Ne laissez pas de m'accepter.

2

Par mes enfantines carresses,
Et par des souris gracieux,
Je plairay peut-estre à vos yeux,
Et meriteray vos tendresses.

2

Que dans trente ans un beau pou-
pon
Puisse de moy prendre naissance,
Et vous donne à bon droit le nom
Qui preseneement vous offense.

Le Roy a donné à M^r l'Ab-
bé Bloissin l'Abbaye de Saint

Vincent du Bourg, Ordre de Saint Augustin, Diocese de Bordeaux. Il y a trente ans qu'il est Chapelain de Sa Majesté, & tous ceux de son nom l'ont toujours servie avec beaucoup de zele, de fidelité, & d'exactitude.

Quoy que Madame la Princesse de Savoye n'ait encore qu'onze ans & demy, son esprit est tellement au dessus de son âge, que le Roy a jugé à propos de nommer huit Dames pour luy tenir compagnie, qui fussent distinguées par leur merite & par leur ver-

240 MERCURE

ru, & dont l'exemple pûst édifier la jeune Princesse. Ces huit Dames sont, Madame la Duchesse de Sully la jeune, Mesdames de Maurepas, de Torcy, de Barbesieux, & de Mornay, & Mesdemoiselles d'Ayen, de Chevrcule, & d'Aubigny.

Vous avez sçu la mort de M^r Gabaret Lieutenant General des Armées Navales de France, arrivée à Rochefort le 26 du mois passé. Il étoit distingué par un si grand nombre d'actions éclatantes, qu'il me faudroit faire un trop long

long article pour les marquer en détail. Je vous feray seulement souvenir que ce fut luy qui prit il y a quelques années, la meilleure partie de la Flote que les Anglois envoyoyent à Smirne, ce qui a causé un si grand dommage à leur Nation, qu'elle souffre encore de cette perte. Quoy qu'il n'y eust qu'une place de Lieutenant General vacante, le Roy en a nommé deux, qui sont M^r le Marquis de Langeron, & M^r de Relingues, distinguez par une infinité d'actions éclatantes. Sa Majesté
Avril 1697.

242 MERCURE

ne remplira point la première place de Lieutenant General qui vacquera. Elle a nommé quatre Chefs d'Escadre, Sçavoir :

M^r le Chevalier de Rosmadec,
M^r de Septemes.

M^r de la Harrelloire.

M^r le Chevalier Bart.

On connoît par là que chacun n'a qu'à se reposer sur ce qui le distingue dans son employ, pour monter aux premières dignitez de la profession qu'il a embrassée.

Le Roy a augmenté les pensions de M^{rs} Pallas, Desnoirs,

GALANT: 243

Champmeslin , Bidaut , &
d'Aligre Saint Lié , & ils ont
à present chacun cinq cens
écus. Plusieurs autres ont aussi
senry les liberalitez de Sa Ma-
jesté , & M^r de la Cassiniere ,
M^r le Chevalier Digoine ,
M^{re} de Palieres , de Sevigné , &
Chabert , & M^r le Comte de
Blenac , ont chacun mille livr.
M^r le Marquis de Villette ,
Commandeur de S. Louis , &
Lieutenant General , a eu qua-
tre mille liv. de pension , & M^r
de Nesmond aussi Lieutenant
General , en a eu deux mille.
On a aussi augmenté les ap-

X ij

244. MERCURE

pointemens des Capitaines dans le Port, & fait Capitaines de Vaisseaux, M^r de la Preille, M^r le Chevalier d'Ailly, M^s Desfrancs, de la Roqueperfin, Desherbieres, du Rivau-huet, & de Rouvroy, & fait Capitaine de Fregate legere, M^s du Guay-Trouin, qui vient de prendre dix Vaisseaux de la Flote de Bilbao, & les trois de Convoy.

Le Gouvernement de Brouage ayant vacqué par la mort de M^r de Saint Esteve, cy-devant Lieutenant des Gardes du Corps, le Roy l'a

donné à M^r le Marquis de Vins, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Moutquetaires noirs, & Gendre de M^r de Pomponc. Je vous ay si souvent parlé de luy; tant qu'a duré la guerre d'Italie, & il s'est tant de fois couvert de gloire, qu'il me seroit inutile de vous repeter tout ce que je vous en ay déjà dit.

Le Gouvernement de Ham ayant aussi vacqué par la mort de M^r de Vateville, le Roy en a gratifié M^r de Saignan, en considération de ses

246 MERCURE

longs services dans son Régiment des Gardes , & ce choix a esté applaudy de toute la Cour.

Messire Edme Jolly , Supérieur General de la Congregation de la mission , deceda à Saint Lazare le 26 du mois passé , âgé de soixante & dix-sept ans. Il avoit esté envoyé des l'âge de trente deux ans pour Supérieur des missionnaires de Rome , par M^r Vincent de Paul , leur Instituteur , & il y avoit vécu durant douze années avec une singuliere pieté & une prudence esti-

née de toute la Cour de Rome. Il fut élu General de la Congregation en la maison de S. Lazare, le 5 Janvier 1693. & a gouverné durant plus de vingt-quatre ans cette Congregation, avec la Communauté des Filles de la Charité, qui est soumise au même Supérieur. Il a aussi eu la conduite, durant plus de vingt ans, de la Communauté des Filles de Sainte Geneviève, instituée par M^e de Miramion. Sa profonde humilité paroissoit en toutes ses paroles & actions. Sa prudence consommée

248 MERCURE

réussissoit dans les affaires les plus difficiles. Son zele infatigable à soutenir toutes les bonnes œuvres que Dieu avoit commencées par Vincent de Paul, pour la sanctification du Clergé & du peuple, & pour le soulagement des Pauvres ; son entière mortification , qui l'avoit fait renoncer à tous les plaisirs des sens les plus innocens ; sa constante application à former des Ouvriers Evangeliques & des personnes pieuses , charitables , pour s'acquitter de tous les importants emplois dont

la Congregation, & les autres Communautés qu'il gouvernoit estoient chargées, & enfin la piété & son zele extraordinaire luy avoient acquis l'estime de S. M. qui durant son Generalat a établi les Missionnaires en divers endroits, comme à Versailles, pour la conduite de la Cure, & pour faire l'Office divin dans la Chapelle du Chasteau; aux Invalides, pour faire les fonctions Curiales à tous les Officiers & Soldats qui sont dans cette magnifique maison; à Rochefort, pour la Cure de

250 MERCURE

la Ville, & pour avoir le soin du Seminaire des Aumôniers des Vaisseaux, & à Saint Cir, pour la conduire spirituelle des Dames qu'on y élève avec tant de pieté & de sagesse. Son A. R. Monsieur en a aussi voulu avoir pour la Chapelle de Saint Cloud, & grand nombre de Prelats du Royaume, & même d'Italie & de Pologne, persuadez par l'estime & par le choix de nostre sage Monarque, de l'utilité des missionnaires élevez par M^r Jolhy pour tous les emplois de pieté & de charité, en ont obtenu

de luy pour la conduite de leurs Seminaires Ecclesiastiques, & pour d'autres établissemens tres-importans à la gloire de Dieu, & au salut du Peuple; de sorte qu'encores qu'il fust tres-reservé en toutes ses actions, & fort éloigné de produire de soy-même ny luy, ny les siens, il a vû sa Congregation s'établir durant son gouvernement dans plus de trente endroits dedans & dehors le Royaume. Il a maintenu constamment jusques à la mort dans toute sa Congregation, cet esprit de

piété, d'humilité, de zèle & de desintereffement, qui a-voit rendu son Instituteur tres-recommandable à toute l'Eglise. Il s'est aussi fait dans tout son Generalat plus de cinquante établissemens des Filles de la Charité, pour le service des pauvres malades, dans toutes les maisons Royales, & dans plusieurs paroisses des Villes & Bourgades de France, où plusieurs personnes de la Cour, & autres gens de piété les ont appellées, en les demandant à M^r Jolly, toujours appliqué à ces sortes

de bonnes œuvres. Il a nommé en mourant le Supérieur de ses Missionnaires de Fontainebleau , pour Vicaire général de la Congregation , en attendant que les principaux membres qui la composent se soient assemblez à Saint Lazare pour luy élire un Successeur.

Les Prestres de l'Oratoire ont aussi perdu le Pere Abel Louis de Sainte Marthe , leur cinquième Supérieur Général. Il mourut le 7. de ce mois , âgé de soixante & dix huit ans en la maison de Saint Paul aux

254 MERCURE

Bois, où il s'estoit retiré après que ses continuelles infirmités l'eurent obligé à demander un Successeur. Il se destina d'abord à la profession de la Robe, mais touché vivement du desir de se consacrer tout à Dieu, il entra dans la Congregation des Prestres de l'Oratoire, pour embrasser l'estat Ecclesiastique, où après avoir exercé plusieurs emplois importants, il fut choisi pour Assistant du Pere General Jean - François Scnault. Il exerça cette Charge pendant six années avec une

GALANT. 255

tres - grande satisfaction de tout son Ordre, qui après la mort de ce General, le choisit le 3. Octobre 1672. pour remplir sa place. Il estoit de la maison de Sainte marthe, de laquelle sont sortis tant de personnes illustres dans la pieté, dans les Lettres, dans la Robe & dans l'Epée, & Frere de feu Pierre Scevole de Sainte Marthe, Sieur de Mere, Historiographe de France, Auteur de l'Estat de l'Europe, du Traité del'OriginedesFleurs deLis, & de l'histoire Genealogique de la Trimouille. Ils estoient Fils

256 MERCURE

de Scevole de Sainte Marthe, mort à Paris en 1650. Frere Jumeau de Louïs de Sainte Marthe, mort en 1656. tous deux fort intelligens dans l'Histoire, & qui nous ont donné l'Histoire Genealogique de la Maison de France, & l'Ouvrage intitulé *Gallia Christiana*.

Le Chapitre de Troyes a perdu un de ses meilleurs Sujets en la personne de M^r l'Abbé Paillor, l'un de ses Chanoines, dont la mere estoit Sœur de feu M^r du Housset, Chancelier de Monsieur. Il

estoit d'une piété exemplaire,
d'une charité merveilleuse, &
d'un desintereffement extra-
ordinaire. Feu M^r du Houffier
l'ayant forcé de prendre une
Abbaye que le Roy avoit en
la bonté de luy accorder, il la
garda tres-peu de temps, &
supplia M^r son Oncle de luy
permettre d'en donner la dé-
mission à Sa Majesté, contents
comme il l'estoit de son Ca-
nonicat & d'une partie de son
Patrimoine. Il laisse un Frere
ancien Secrétaire du Roy,
dont le Cabinet est un des
plus magnifiques & des plus

Avril 1697.

Y

258 **MERCURE**

curieux de Paris. Il avoit eu une Sœur mariée à M^r de Rubec, qui a laissé mesdames les marquises de la Hoguette & de Villandry, toutes deux Nieces de feu M^r l'Abbé Paillot.

Voicy les noms de quelques autres personnes considerables. mortes depuis ma derniere Lettre.

M. Daniel Morel, Seigneur de Stainville, Hauffignemont, Corbevoys, & autres lieux, Secrétaire du Roy, maître de la Chambre aux deniers de Sa Majesté. Il laisse plusieurs Enfants, qui sont Jean Morel,

Abbé de S. Arnoul de Mets,
 Conseiller Clerc en la Grand
 Chambre du Parlement, qui
 a esté envoyé par le Roy en
 plusieurs Cours étrangères;
 Zacharie morel, Conseiller en
 la Quatrième Chambre des
 Enquestes du Parlement;
 François - Philippes morel,
 Chanoine de l'Eglise de Paris,
 Aumônier ordinaire du Roy,
 & Conseiller Clerc en la se-
 conde Chambre des Enque-
 stes du Parlement; M^r morel,
 cy-devant Conseiller au Grand
 Conseil; N morel, Epouse de
 Denis Rochereau, Seigneur

Y ij

260 **MERCURE**

de Hauteville, Conseiller au Grand Conseil; N. Morel, Epouse de Nicolas Faudel, President en la Cour des Monnoyes, & N. Faudel, Epouse de M^r de la Tour, Ecuyer, Seigneur du Monstier.

M. Simon Bachelier, Seigneur de Beaubourg & de Clotomont, Receveur general des Finances en la Generalité d'Orleans, & Doyen des Receveurs Generaux des Finances. Il laisse un Fils, Ecuyer du Roy, & Chevalier de l'Ordre de Saint Lazare, & une Fille mariée à M^r le Comte de

**Brulard , Fils de M^r le Comte
de Rouvres.**

**Dame Charlotte le Bou-
thillier , Veuve de Gilbert
Antoine , Comte d'Albon ,
Chevalier d'Honneur de feuë
Son Altesse Royale Mada-
me la Duchesse d'Orleans.
Elle estoit Sœur de l'ancien
Abbé de la Trappe, tous deux
enfans de Denis le Bouthil-
lier , Seigneur de Rancey &
de Clayes , Baron de Veyrer ,
Secretaire des Commande-
mens de la feuë Reine Marie
de Medicis. Elle a eu entre-
autres enfans une Fille, Cathe-**

262 MERCURE

rinc d'Albon, qui a épousé François Christophe de la Barge, Seigneur de ce lieu, Fils de Jean-Baptiste de la Barge & de Jeanne de Beaufort Cannillac. Vous sçavez que la maison d'Albon est une des plus considérables de la Province du Lionnois dont estoit Jacques d'Albon, Marquis de Fronzac, maréchal de France, si renommé dans l'Histoire sous le nom du Maréchal de Saint André, qui estant demeuré prisonnier à la Bataille de Dreux, fut tué de sang froid d'un coup de pistolet par

Bobigny-Mezieres, l'an 1562.

Dame Marie de Graves,
veuve de Henry de Graves,
marquis de Villefargeau, Sei-
gneur de Saint martin, de
Graves, & autres lieux, Ma-
réchal des Camps & Armées
du Roy, maistre de la Garde-
robe de Son Altesse Royale
Monsieur. Elle estoit proche
Parente de M^r son Epoux, &
s'estoit mariée avec luy par
dispense. Elle laisse entr'au-
tres enfans Nicolas de Graves,
Chanoine de l'Eglise de Paris,
& Jules Marquis de Graves,
Maistre de la Garderobe de
Monsieur.

264 MERCURE

Le R. P. Bidal , Chanoine
Regulier de Sainte Geneviève ,
Prieur Curé de Montargis. Il tomba malade en confessant ses Paroissiens, le jour de Pâques , après avoir fait tout l'Office du matin, & mourut le Mercredy suivant. Toute la Ville assista à son enterrement, & les Pauvres necessitent point de le pleurer. Il s'étoit fait une obligation de donner tous les mois une somme considerable au Bureau des Pauvres ; & dans le temps de la cherté du pain , il se retrancha de son necessaire.

GALANT. 265

se pour redoubler sa charité, afin qu'ils eussent toujours le même secours. Il donnoit outre cela aux Pauvres, tout l'argent qui luy revenoit de toutes les Messes qu'il disoit depuis vingt-quatre ans qu'il estoit Prieur, & faisoit encore de grandes charitez en secret à de pauvres Familles; il n'a jamais refusé l'aumône à sa porte, & à tous les necessiteux qu'il rencontroit en son chemin, en sorte qu'on ne luy a trouvé que vingt cinq francs d'argent, quand il est mort. Il n'a jamais manqué de faire

Avril 1697.

Z

266 MERCURE

le Prêtre, & il le fit encore le jour des Rameaux. Il avoit donné un nouvel éclat à la Paroisse, en rétablissant toutes les Ceremonies, & ayant mis toutes choses dans un tres bel ordre. Il n'a jamais plaidé, ny pressé personne pour estre payé de ses droits. Il entendoit parfaitement l'Ecriture, les Conciles, les Peres, l'Histoire Ecclesiastique, l'Histoire Romaine, l'Histoire du Siecle, & generalement tout ce qui convenoit à une personne de son caractere. Il est mort âgé de

cinquante - neuf ans.

On a eu nouvelles de Barle-Duc que Dame Nicole de Poyart , Femme de Messire Charles de Thierriat-d'Espagne , Seigneur de la Mothe , & de Petit-Prez , proche Vassy, Gouverneur de Thionville, estoit morte le 5. de ce mois, jour du Vendredy Saint. Cette Dame estoit âgée de soixante & dix - huit ans , & les avoit employez dans toutes sortes d'exercices de pieté , particulièrement pendant les cheres années. Elle avoit servy de mere aux Pauvres de

Z ij

268 MERCURE

Bar, & du Gouvernement de Thionville, & n'avoit eu qu'un Fils de M^r d'Espagne, qui fut tué en se distinguant d'une maniere éclatante, à la bataille de Fleurus, étant Capitaine de Dragons dans le Regiment du Roy. Elle avoit plusieurs Fils de son premier mariage dans le service, entr'autres M^r Vasse, Capitaine dans le Regiment de Champagne, qui fut tué en 1689. à Valcourt, en se signalant.

Le vray mot de l'Enigme du mois passé, estoit l'*Eventail*, ceux qui l'ont trouvé, sont :

GALANT. 269.

**Mrs de la Vallétière de Blois ;
l'Abbé Hebert de la rue Saint
Martin ; Bardet de l'Hôpital du
Mans ; Henry le jeune du Bu-
reau du Papier de la Douane ;
Claude Gautier de Cluny ; Pi-
choret de la rue aux Ours ;
Jean Baptiste , Seraphin , Jo-
seph , martin , de martineau de
la rue de Richelieu ; Columb
de la rue Pierre Sarrazin ; Cris-
tophore Hubiche , S^r de No-
rois de Proüilly ; Royer S^r de
Bonneüil de Dourdan ; Mar-
tin Benoist de Reims , S^r des
Jardins ; l'Abbé Costeville &
son Amy l'Abbé de Carmevil-**

Z iij

270 MERCURE

le ; Henry le Gris ; l'Amant
leger & constant ; le Noble ,
Troyen ; les deux Amis con-
stans de Rouën ; le Chevalier
des maronniers ; le Bourgeois
Aubert ; le Solitaire de l'Isle
du Palais ; le sage Adamas ;
Bulcoïa Vognesi ; du Chêne
de Savoye. Mesdemoiselles
Charlotte de Beaulieu de moulins
en Bourbonnois ; la ver-
tueuse Fanchon du Pontet ;
la Charmante Marie Louise de
la rue de Torigny ; Marie Jac-
quet , & la Veuve du Roy do-
ré ; Angelique de la rue Jacob ;
Marie Louise , de la Croix d'or

GALANT. 271

de Soissons, & la Compagne
Hourdé, près de l'Hotel de
Ville; Jeanne & Anne Pilot
de la rue N. Dame à Troyes;
marion monrau; la belle Jan-
neton Chantepie; l'admirable
& plaisante petite Lutine; les
deux aimables Sœurs de la rue
Cloche perce; la Brune de la
rue Saint Louis; Nanon tres-
aimable Brune du quartier S.
Sauveur; L'Aimable Courrie-
re; la plus belle des Nymphes
du Pays de Tendre.

L'Enigme que je vous en-
voye merite l'application de

Z iiij

272 MERCURE

vos Amies , pour en découvrir
le sens.

ENIGME.

Hors de ma fonction, je suis fort
maniable ,

On fait ce que l'on veut de moy ;
Mais , placée une fois , je suis si peu
traitable ,

Qu'en vain mon Gouverneur veut
me donner la loy

Si l'on me voit enflée , au moins, c'est
sans nul faste.

Je suis bien loin d'avoir un tel def-
faut ,

On me voit bien souvent montée en
un lieu haut ,

Me promenant en un pays fort
vaste.

GALANT. 273

*Je fais soumise aux loix d'un bizarre
étourdy,*

*Quine respecte rien, & mesme est si
hardy,*

*Qu'il porte en bien des lieux le trou-
ble & le ravage.*

*Il se fait obéir, sans qu'on puisse le
voir;*

*A son sujet je souffre un si dur escla-
vage,*

*Qu'on m'attache, & me pend, pour
le mieux recevoir.*

**L'Air nouveau dont vous
allez lire les paroles, est d'un
fort habile Musicien.**

274 MERCURE

AIR NOUVEAU.

CE ne sont plus tes feux, Amour
mondain,

Dout je ressens la vive flamme.

Ce sont les traits d'un feu divin,

A qui j'abandonne mon ame.

Quand on les peut sentir, hélas !

qu'on est heureux,

Et que les tiens sont dangereux !

On vient de voir paroître
une nouvelle Actrice sur le
Théâtre des Italiens, sous
le nom de *Spinetta*. Elle y a
représenté cinq ou six Per-
sonnages différens dans la
même Piece, ce qui luy a



**Cercles & de Villes libres ,
dont les Troupes assemblées**

A

C

Dou

Ce /

A q

Qua

Et q

C

une

Th

le i

rep

sonnages differens dans la
mesme Piece , ce qui luy a

GALANT. 275

attiré de grands applaudissemens , & le nom d'Actrice Universelle. Elle est venuë de Bruxelles, où elle a joué longtems dans la Troupe de M^r l'Electeur de Baviere.

Voicy la dixième année que que la France voit presque toutes les Puissances de l'Europe liguées contre elle. La Campagne est presté à s'ouvrir & tout le formidable Corps d'Allemagne, composé de tant de Souverains, de Cercles & de Villes libres, dont les Troupes assemblées

276. MERCURE

causent autrefois tant d'effroy, tremble aujourd'huy luy même; tout y est en mouvement, & la plus grande partie des Paisans n'y est occupée qu'à faire des Lignes & des Retranchemens, pour se mettre à couvert de l'inondation des Troupes de France. Celles du Roy d'Espagne en Flandres, celles d'Angleterre, & de Hollande, & celles des autres Alliez dans le même lieu, ne sont pas moins occupées à se précautionner, contre les approches de ces mêmes Troupes. Toute la

Catalogne est dans de cruelles agitations. L'Espagne y fait venir des Troupes d'Italie & en leve dans tous les Royaumes pour les y faire marcher, afin d'empêcher la perte entière. Quelle honte pour tant de Nations ! Quelle gloire pour la France, & encore plus pour le Monarque qui la gouverne ! On s'est ligué pour l'accabler, il a toujours battu tous ses Ennemis, & après la dixième année d'une guerre qui les a tous épuisés, luy seul est en estat de la soutenir.

278 MERCURE

nir, & la Paix ne peut venir que de sa bonté. Ce Monarque est le seul en estat de la donner, & c'est par cette raison qu'il y a tout lieu de se la promettre, puisqu'il semble n'estre né que pour faire admirer sa moderation après avoir fait éclater sa valeur. Les Anglois & les Hollandois sont desolez par les Prises continuelles que les Vaisseaux François font sur ces deux Nations, & la prise de treize Vaisseaux venant de Bilbao, leur a causé un notable pré-

judice. Ils attendoient les laines fines d'Espagne dont ces Vaisseaux estoient chargez pour mêler à leurs laines, sans quoy ils ne peuvent travailler à leurs manufactures de draps, ce qui rend cinquante mille Ouvriers inutiles dans l'une & l'autre Nation, & les oblige à soupirer après la Paix, & à la demander hautement. Sans elle l'Angleterre ne peut voir rentrer l'or & l'argent dans son Royaume, qui en est sorty en especes. Il faut que le commerce réta-

280 **MERCURE**

blisse ses affaires. La Hollande qui ne souffre pas moins par les pertes qu'elle fait tous les jours dans le sien, n'a pas moins besoin de la Paix pour se rétablir ; elle ne déguise point ses sentimens là-dessus, & elle travaille de bonne foy pour l'obrenir. Si ce bonheur arrive à l'Europe, j'auray soin de vous entretenir de tout ce qui le regardera, & si la Guerre continuë, j'entreray jusques dans les moindres détails, pour contenter vostre curiosité. Ainsi vous devez estre per-

GALANT: 281

suadée que d'une maniere
ou d'autre, mes Lettres se-
ront tres-curieuses à l'avenir.
Je suis, madame, &c.

A Paris, ce 30. Avril 1697.

Avril 1697.

Aa

22255222222525 522

TABLE.

P Relude.

*Vers de Mr de S. Evremont, sur
la Capitation d'Angleterre.* 10

Mort de M^r Marin. 18

*Réponse de M^r Laurisol, touchant
la purgation dans les Fièvres
malignes.* 25

Ouvrage concernant l'Algebre. 42

*La Fauvette de Sapho au Moi-
neau de Sylvie.* 53

Réponse. 86

A a ij

TABLE.

<i>Plan nouveau de Paris.</i>	88
<i>Cartes nouvelles.</i>	30
<i>Bouclier de Scipion présenté au Roy.</i>	106
<i>Discours touchant les différentes causes d'Apoplexie.</i>	108
<i>Epistre à M^r le Nonce.</i>	114
<i>Euesché de Troyes donné par le Roy.</i>	115
<i>Dialogue de Mars & de Minerve.</i>	155
<i>Concert spirituel, ou le Peuple Juif délivré par Esther.</i>	156
<i>Privilege donné à M^r de La- garosse.</i>	158
<i>Histoire.</i>	196
<i>Changemens dans le Diocèse de</i>	

T A B L E.

<i>Troyes.</i>	196
<i>Vers à Madame la Princesse de Savoie.</i>	203
<i>Madrigal à Mademoiselle.</i>	207
<i>Question tres-curieuse.</i>	209
<i>Le repentir évité.</i>	229
<i>Galanterie.</i>	235
<i>Dames nommées pour tenir com- pagnie à Madame la Prin- cesse de Savoie.</i>	239
<i>Officiers nommez dans la Mari- ne, & Pensions données.</i>	240
<i>Gouvernemens donnez.</i>	244
<i>Morts.</i>	246
<i>Enigme.</i>	268
<i>Nouvelle Actrice Italienne.</i>	274
<i>Nouvelles de guerre.</i>	275

Avis pour placer la Figure.

L'Air doit regarder la page 274.





